

OMFP

Observatoire Marocain des Politiques Publiques

المركز المغربي للسياسات العمومية

ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ | ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ

ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ | ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ

RAPPORT

DE L'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

ANNEE 2014



RAPPORT

DE L'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Observatoire Marocain des Politiques Publiques

المركز المغربي للسياسات العمومية

ⵎⵖⵔⵉ ⵎⵓⵔⵓⵎⵓⵏ ⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏⵓⵏ ⵏ ⵙⵉⵔⵓⵔⵓⵏ ⵏ ⵙⵉⵔⵓⵔⵓⵏ

ompp.contact@gmail.com

Réalisé par :

Wafa BOUSSIARI : Responsable Rédaction du Rapport

Réda LHOUMADI

Sanaa FAITE

Othmane LAMRANI

Younes EDDANNE

Hamid LAKHMAISS

Mohamed Réda DERYANY

Younes SAHIBI

Soufiane MOHADDEB

SI Mohammed CHAFI

Mohammed GHANI

Fatima LAMHARHAR

Mourad EDDAFRI

Asmaa GORANAI

SOMMAIRE

Abréviations et Acronymes	5
Avant propos	6
Introduction	7
Résumé Analytique	8
Observation Sectorielle	11
Equilibre Macro-économique	12
Agriculture et Pêche Maritime	19
Industrie et Artisanat	26
Equipement et Transports	29
Tourisme & Services	35
Environnement, Habitat et Politique de la Ville	38
SOCIETE FAMILLE FEMME ET JEUNESSE	45
Education	52
Sport, Culture et Médias	58
Conclusion	67

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

OMPP	Observatoire marocain des politiques publiques
BAM	Bank Al Maghreb
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PIB	Produit Intérieur Brut
MRE	Marocains résidents à l'étranger
IDE	Investissements directs à l'étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
HCP	Haut-commissariat au Plan
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IS	Impôts sur les sociétés
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
IR	Impôt sur le revenu
VIT	Valeur Immobilière Totale
VSB	Villes Sans Bidonvilles
PNA	Programme National d'Assainissement Liquide
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
MAP	Agence marocaine de presse
HACA	Haute autorité de la communication audiovisuelle
SNRT	Société nationale de la radio et la télévision
PME	petites et moyennes entreprises
CSPI	centres socio-sportifs de proximité intégrée
CSP	Centres sportifs de proximité
S.N.S	Stratégie nationale du sport

AVANT PROPOS

L'élaboration d'un rapport d'observation sur les politiques publiques constitue une démarche courageuse et pénible mais son intérêt demeure incontestable. Devant les débats entre l'opposition et la majorité gouvernementale, le citoyen lambda ou même l'intellectuel renseigné trouvent une difficulté à se positionner dans ces débats.

Ce rapport traduit les efforts d'une observation impartiale de l'exécution du plan gouvernemental et des politiques y afférentes.

Le langage qui y est utilisé offre la possibilité pour un lecteur, lambda ou spécialisé, à la fois de s'informer sur les principaux axes du travail gouvernemental mais aussi d'avoir un point de vue neutre et critique sur les réalisations gouvernementales.

Les auteurs du rapport sont spécialisés dans leurs domaines respectifs ou reconnus comme tels. Les rapports sectoriels sont pour la plupart rédigés par plusieurs auteurs. Cette approche plurielle participe de la transparence de l'information et constitue un gage de neutralité des analyses qui y sont développées.

Ce rapport se veut être la référence semestrielle en matière d'études des politiques publiques et des stratégies gouvernementales, l'objectif étant est de rassembler l'ensemble des réalisations gouvernementales, notamment à travers des données chiffrées ou factuelles.

Ce rapport demeure un outil de réflexion avant d'être une source incontournable d'information sur les politiques publiques. Ce rapport n'est donc pas réservé uniquement aux initiés à la politique mais se définit comme une source de l'information sur les politiques publiques.

Ce rapport a l'intérêt de présenter une information claire et concise.

Le lecteur trouvera certainement une facilité à en comprendre la teneur dès lors que le rapport est inventorié par thèmes sectoriels.

INTRODUCTION

Pour les spécialistes comme pour les novices, la notion de politiques publiques présente une difficulté quant à sa définition, au risque que son étendue soit trop large ou trop étroite.

De manière générale, les politiques publiques peuvent être définies comme un ensemble d'actions coordonnées, mises en œuvre avec pour objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée.

Elles sont mises en œuvre par les institutions publiques et les administrations publiques.

Pour simplifier davantage, les politiques publiques peuvent être considérées une stratégie conduite par les institutions et administrations publiques avec un ensemble de moyens (humains, financiers et matériels) pour agir sur une situation structurelle ou conjoncturelle déterminée (infrastructure, santé, famille, logement, emploi, formation professionnelle, recherche, fonction publique, crise, déficit), afin d'atteindre un ensemble d'objectifs préalablement fixés (égalité, justice, santé publique, bien-être social, résorption de la crise, du déficit budgétaire) et dont l'évaluation est faite sur la base de la qualité et de l'opportunité de l'intervention publique.

L'importance de l'analyse des politiques publiques telle que celles-ci ont été durant le premier semestre de l'année 2014 prend alors une dimension exponentielle notamment dans traduction analytique du sens des courbes qui composent les principaux indicateurs sectoriels.

Le sens des courbes dépend alors de plusieurs facteurs, à la fois de la stratégie gouvernementale mais également du contexte économique international qui joue également un rôle prépondérant. Le rapport semestriel d'observation vient couronner les efforts d'une observation neutre et impartiale.

En l'occurrence, ce rapport appréhende les politiques publiques à travers la conjugaison du plan gouvernemental avec les stratégies tracées pour son accomplissement. Cette conjugaison est réalisée par l'Observatoire à travers l'observation et le suivi des données chiffrées et/ou factuelles par secteurs d'activités. Cette observation nécessite l'impartialité, cette dernière nécessite à son tour toute absence de jugement. Ce rapport est un outil d'analyse. Il est le résultat d'une étude critique et neutre qui s'empêche de favoriser une politique au détriment d'une autre. Il appartiendra alors au lecteur de se forgera une opinion propre.

RESUME ANALYTIQUE

L'Observatoire Marocain des Politiques Publiques valorise la réduction des déséquilibres macroéconomiques à plusieurs niveaux durant le premier semestre 2014 par rapport à la même période de 2013.

Malgré que la croissance du PIB ait atteint uniquement 1,7% durant ce semestre au lieu de 3,8% la même période de l'année passée (Ecart négatif de 2,1%), les autres indicateurs macroéconomiques se sont comportés de manière assez bien dans l'ensemble. L'investissement a réussi à maintenir son rythme pour la deuxième année consécutive et l'inflation a été réduite même si elle n'est totalement pas maîtrisée.

Concernant les échanges extérieurs, le déficit commercial a enregistré un glissement de 2,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Cela n'a pas empêché le taux de couverture de s'améliorer de 1,2 point pour s'établir à 49,6% après 48,4% fin juin 2013. Cela s'explique par une augmentation des exportations proportionnellement aux importations.

Il est important de rappeler que ce déséquilibre commercial est un déséquilibre structurel. Le Maroc a engagé depuis une décennie un certain nombre de réformes avec la signature de l'accord de libre-échange et la promotion de son commerce extérieur à travers l'adoption du code du commerce, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'adoption des plans Maroc Export Plus ou Émergence. Toutefois, même si une bonne part du déséquilibre extérieur s'explique par la facture énergétique, et en dépit de la manne (fluctuante) des phosphates, les résultats commerciaux du Maroc restent bien en dessous des attentes et génèrent tous les ans d'importants besoins de financements extérieurs.

L'inertie de l'offre exportatrice nationale, la trop forte concentration sur quelques produits et sur quelques marchés et la prédominance des produits à basse technologie et à forte intensité de ressources naturelles et de main-d'œuvre continuent à handicaper l'exportation, d'où le besoin de consolider la montée en puissance des nouveaux secteurs qui ne cessent de s'affermir (notamment le secteur automobile) et de développer une économie performante et compétitive, le besoin d'approfondir les réformes structurelles et institutionnelles déjà entreprises et qui sont susceptibles de réduire graduellement le déficit de la balance commerciale dans le prochain semestre.

L'activité industrielle, quant à elle, a marqué durant le premier semestre 2014 un redressement inférieur aux prévisions qui comble à peine la baisse enregistrée durant la première moitié de 2013. Le lancement du Plan national d'accélération industrielle 2014-2020 vient pour relancer le secteur et remplacer le plan EMERGENCE qui a enregistré de grands écarts entre les prévisions et les réalisations.

Le secteur touristique maintient son comportement favorable au terme des six premiers mois de l'année 2014. En effet, 48% des arrivées de touristes sont constituées des MRE, et ce met le Maroc loin de la véritable performance d'attirer 20 millions de touristes étrangers. D'autre part, notre tourisme est dangereusement concentré. Ainsi, deux villes (Marrakech et Agadir) s'adjugent 60% des arrivées de touristes ; eux-mêmes représentés à hauteur de 55% par deux nationalités (Français et Espagnols). Concernant le plan Azur II, ses réalisations à fin juillet 2014 sont encore loin de ses objectifs. En effet, doubler le nombre de touristes en 10 ans suppose un taux de croissance annuel moyen de 7%. Nonobstant, durant les trois premières années de sa mise en œuvre, la croissance moyenne était de 2,6% (contre 5% au niveau mondial). Par ailleurs, construire une capacité de 200.000 lits additionnels en dix ans suppose la réalisation de 20.000 nouveaux lits par an. Entre 2010 et 2013, le Maroc n'a réalisé que 7.735 nouveaux lits par an. Les professionnels du secteur soulèvent également le problème d'inadéquation entre, d'une part, objectifs et leviers d'action, et, d'autre part, entre ces mêmes leviers d'actions et les moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Au rythme des réalisations actuelles du secteur, nous doublerons le nombre de touristes en 2038 et nous construirons 200.000 lits en 2035.

L'OMPP souligne les retards cumulés pour entreprendre les réformes structurelles, essentiellement celles qui se rapportent à la caisse de la compensation qui continue à peser lourdement sur les équilibres macroéconomiques, la réforme des caisses de retraites qui ont fait perdre à la trésorerie de l'Etat plus de 400 millions de Dirhams durant le premier semestre de 2014 et la réforme fiscale qui tarde à venir malgré la situation alarmante des équilibres budgétaires de l'Etat qui impose au gouvernement d'entreprendre cette réforme pour augmenter ses recettes, d'intégrer le secteur informel et d'aller vers une démocratisation fiscale.

L'OMPP a observé une augmentation du taux de chômage. Ce taux cache une grande disparité entre les différentes tranches d'âges et les milieux de résidence. Le taux de chômage reste élevé parmi les diplômés de niveau supérieur avec un taux de 20,9%, de niveau moyen avec un taux de 16,1%, notamment ceux de la qualification professionnelle (20,9%). Parmi les jeunes citoyens âgés de 15 à 24 ans. Le chômage est de 33,1% pour les hommes contre 46,2% pour les femmes. L'analyse des principales caractéristiques de la population active en chômage révèle que plus des trois quarts des chômeurs (76,9%) sont citoyens, six sur dix (60,1%) sont âgés de 15 à 29 ans. Autre constat : un sur quatre (25,5%) est diplômé de niveau supérieur et près de la moitié (45,6%) est primo-demandeur d'emploi. Notons également que près de six sur dix (59,4%) chôment depuis plus d'une année et que la part du secteur informel en création d'emploi n'a pas cessé d'augmenter depuis 2 ans.

L'OMPP souligne que le marché d'emploi marocain ne permet pas d'insérer les 180 000 nouveaux arrivants de chaque année car l'économie marocaine n'as pas atteint 6% de croissance du PIB qui permettra d'insérer tous les nouveaux arrivants, ce qui met le marché du travail dans une situation de déficit structurel place la sortie de la stratégie

nationale de l'emploi dans les priorités pour faire face au manque d'innovation dont souffrent les programmes d'emploi et d'auto emploi qui ne cessent de reprendre les mêmes batteries de mesures depuis plus de 5 ans.

Concernant l'Education, l'Observatoire salue la création du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique qui remet l'éducation et la recherche scientifique au premier plan des priorités stratégiques de l'Etat.

Sur un autre volet, l'Observatoire a remarqué un grand retard concernant la préparation de projets de loi relatifs à la réforme de la justice afin de commencer le déploiement effectif et institutionnel des mécanismes assurant l'indépendance de la justice et un autre retard concernant la logistique accompagnant cette réforme (nouveaux locaux de tribunaux).

Le premier commentaire en commun qui ressort de toutes les analyses faites concernant la performance politique du gouvernement durant ce premier semestre 2014 est l'absence de stratégie chronologique et de planification rationnelle.

La relation du gouvernement était tendue avec plusieurs acteurs publics (opposition, syndicats, patronat, société civile....) et le premier semestre de cette année a connu une multiplication des clashes avec ces acteurs. Il est à noter que ces tensions avaient des conséquences politiques coûteuses, notamment l'arrêt du dialogue social avec les syndicats.

L'absence d'un minimum requis de démarche participative en création des politiques publiques a eu un effet considérable sur le processus décisionnel de ces politiques, et ce a fait que la majorité des démarches entreprises par le gouvernement actuel en absence de négociations préalables et de compromis ne réalisent pas un consensus.

Les retards qu'a connu l'avènement des différentes lois organiques et la lenteur de la production législative viennent confirmer ces constats

OBSERVATION SECTORIELLE

Observatoire Marocain des Politiques Publiques

المركز المغربي للسياسات العمومية

EQUILIBRE MACRO-ECONOMIQUE

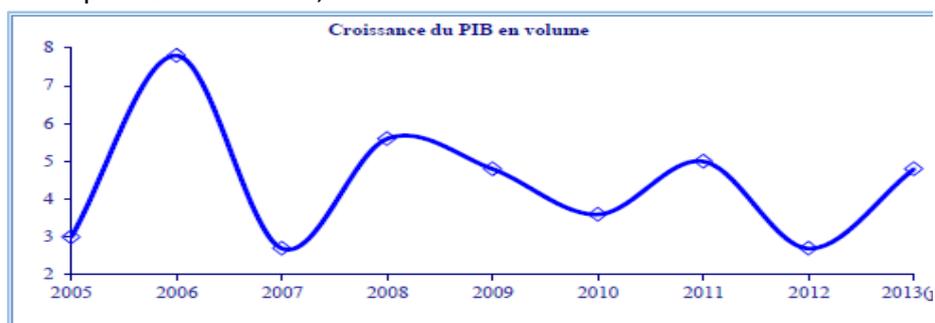
Certes, les indicateurs conjoncturels du premier semestre 2014 attestent d'un redressement significatif de la situation macroéconomique du Maroc par rapport à la performance de l'année 2013. Toutefois une lourdeur voire un blocage a été marqué par les actions prioritaires relatives à la création d'emplois, l'assainissement des finances publiques et le lancement d'un programme cadre de réformes structurelles.

En effet, la bonne tenue des exportations marocaines au premier semestre 2014, nourrie par le redressement continu de la demande étrangère adressée au Maroc reflète l'orientation positive des activités secondaires dans l'ensemble, notamment au niveau des métiers mondiaux du Maroc. D'autre part, les activités tertiaires, qui contribuent pour plus de la moitié à la valeur ajoutée totale, poursuivent leur bonne dynamique au terme des cinq premiers mois de l'année 2014, en phase avec le dynamisme favorable des principaux baromètres conjoncturels, particulièrement au niveau des activités touristiques, des télécommunications, de transport et de l'Administration générale.

1- PIB, Croissance en dessous des prévisions

Au premier trimestre 2014, le Produit Intérieur Brut s'est accru de 1,7% en volume au lieu de 3,8% la même période de l'année passée, en révélant le non rétablissement définitif de la croissance économique nationale après les dernières perturbations macroéconomiques.

Aux prix courants, l'accroissement a été de 1,9% au lieu de 6,4%, dégageant ainsi une légère hausse du prix implicite du PIB de 0,2%.



Source : Banque Al-Maghrib, Ministère de l'économie et des finances du Maroc - 2014

2- La demande Nationale soutenue

Selon le Ministère de l'Economie et des Finances, la consommation des ménages se serait bien tenue au titre du premier semestre de l'année 2014, bénéficiant de la faible inflation (légère augmentation de l'indice des prix à la consommation de 0,4% à fin mai 2014) et de la relative amélioration des revenus des ménages. Ceux-ci auraient tiré profit du comportement toujours positif des crédits accordés à la consommation (+1,7% à fin mai 2014), de la situation relativement bonne du marché du travail qui a connu la création net de 89.000 postes d'emploi rémunérés au premier trimestre 2014, de la quasi-stagnation des

transferts des MRE à plus de 27,5 milliards de dirhams à fin juin, de l'évolution positive de la masse salariale servie par la fonction publique (+3,1% à fin mai) et des résultats relativement bons de la campagne agricole 2013/2014.

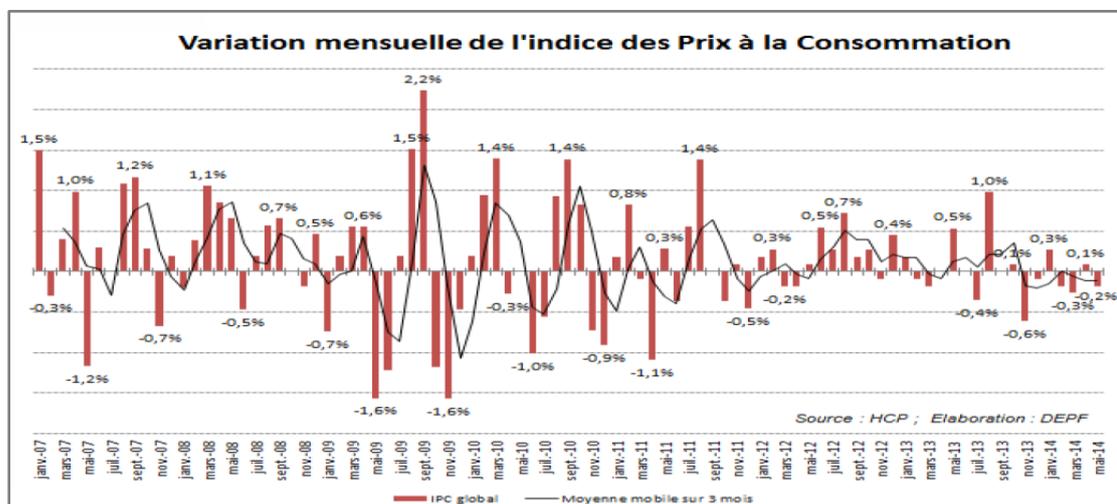
3- Investissement Stagné et pénalisé

En ce qui concerne l'effort d'investissement, il se maintient en lien, notamment, avec la bonne tenue des émissions au titre de l'investissement du budget de l'Etat (+39,9% à fin mai 2014) et de l'encours des crédits à l'équipement (+4,1% à fin mai 2014 après -2,2% un an auparavant) ainsi qu'avec l'approbation par la Commission Interministérielle des Investissements, début 2014 de près de 40 projets d'investissement pour un montant total de 42 milliards de dirhams, pouvant générer plus de 2.000 emplois stables et 14.000 emplois indirects. Toutefois, cette orientation positive est atténuée par la baisse de la valeur des importations des biens d'équipement (-3,7% à fin juin 2014 après -7,1% un mois à fin avril 2014) et du flux des IDE (-17,5% à fin juin 2014). Ce dernier a été pénalisé, essentiellement, par un effet de base du fait que le premier semestre de l'année 2013 a été marqué par certaines opérations réalisées dans le secteur de l'agroalimentaire.

4- Inflation réduite mais n'est pas maîtrisée

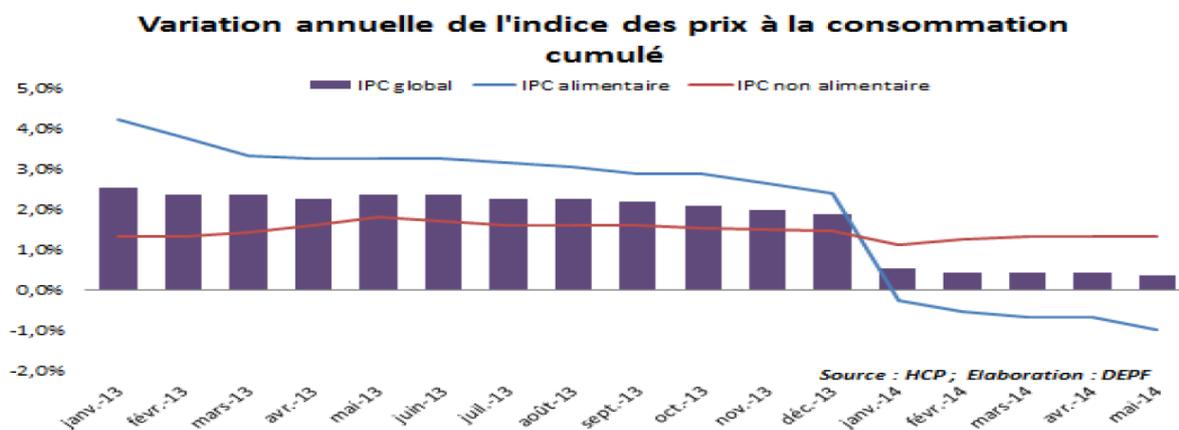
L'indice des prix à la consommation (IPC) reprend son évolution négative, après la légère hausse du mois précédent. En effet, l'indice des prix à la consommation a enregistré durant le mois de mai 2014 une baisse de 0,2%, en variation mensuelle, après l'augmentation de 0,1% en avril et les reculs de 0,3% et de 0,2% en mars et février 2014 respectivement. Ce retrait est lié à la baisse continue de l'indice des prix des produits alimentaires (-0,3%, après -0,2% en avril et -0,7% au cours des mois de mars et février 2014), conjuguée à la stagnation de celui des produits non alimentaires.

La baisse de l'indice des prix des produits alimentaires observée entre avril et mai 2014 concerne principalement les légumes, les fruits et les huiles et graisses (-4,3%, -3,5% et -0,4% respectivement). En revanche, les prix ont augmenté de 1,5% pour le café, thé et cacao, de 1,1% pour les viandes et de 0,5% pour les poissons et fruits de mer.



Source : Banque Al-Maghrib, Ministère de l'économie et des finances du Maroc – 2014

Au terme des cinq premiers mois de l'année en cours, le rythme de croissance de l'indice des prix à la consommation s'est stabilisé à 0,4% en glissement annuel, après la hausse de 2,4% à fin mai 2013, porté par la poursuite du trend baissier de l'IPC alimentaire entamé au début de l'année en cours (-1%, après -0,7% à fin mars 2014), qui a été, toutefois, atténué par la hausse de l'IPC non alimentaire de 1,3%, après une progression de 1,8% une année passée.



Source : Banque Al-Maghrib, Ministère de l'économie et des finances du Maroc – 2014

5- Emploi et Chômage, situation critique

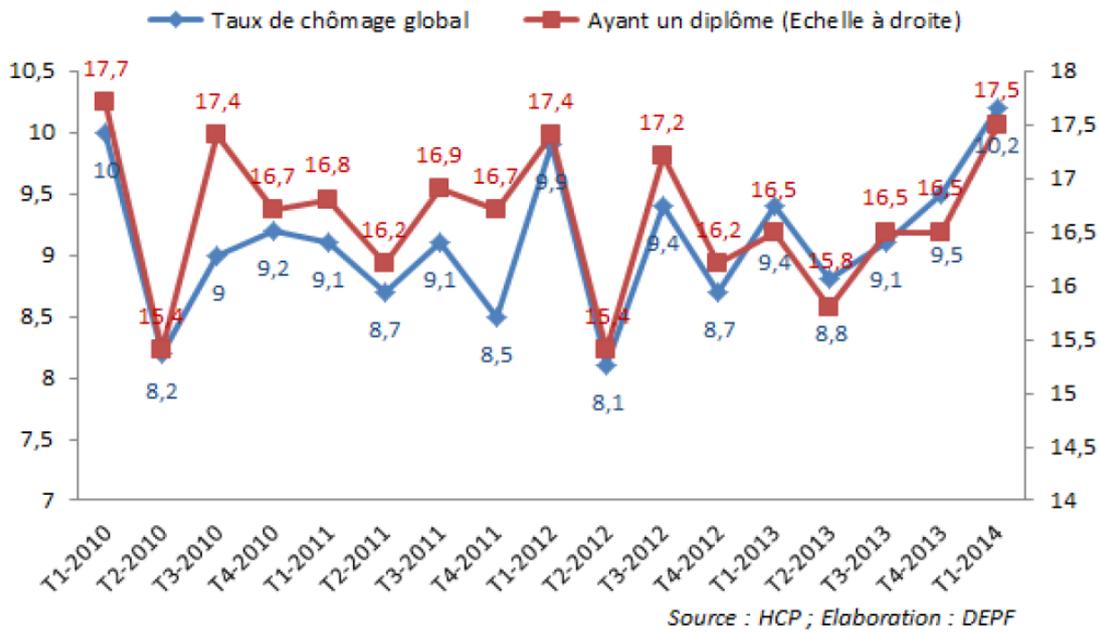
Taux du chômage de 10,2%, une aggravation de 0.8 point

Création de 90.000 nouveaux postes d'emploi seulement au titre du premier trimestre 2014.

Selon la dernière publication du Haut-commissariat au Plan, l'économie nationale a connu la création de .000 postes d'emploi rémunérés, durant le premier trimestre 2014, dont 50.000 postes ont été destinés au milieu urbain et 40.000 au milieu rural. L'emploi non rémunéré a accusé, en revanche, une baisse de 1.000 postes d'emploi, résultat du recul des emplois non rémunérés dans les villes de 4.000 postes contre une augmentation de 3.000 postes en zones rurales. Cette évolution s'est soldée par la création nette de 89.000 nouveaux postes tous types confondus (+46.000 postes en zones urbaine et +43.000 en milieu rural).

Au niveau du chômage, la croissance de la population en âge d'activité plus importante que celle de la population occupée (+1,8% contre +0,9%) a produit une augmentation de la population active en chômage de 10,6%, soit 114.000 chômeurs supplémentaires (74.000 en milieu urbain et 40.000 en milieu rural). Cette évolution s'est traduite par l'accroissement du taux de chômage de 0,8 point comparativement au premier trimestre 2013, pour s'établir à 10,2% (14,6% dans les villes et 5,1% en milieu rural), après 9,4% à la même période de l'année passée (13,7% dans les villes et 4,4% en zones rurales).

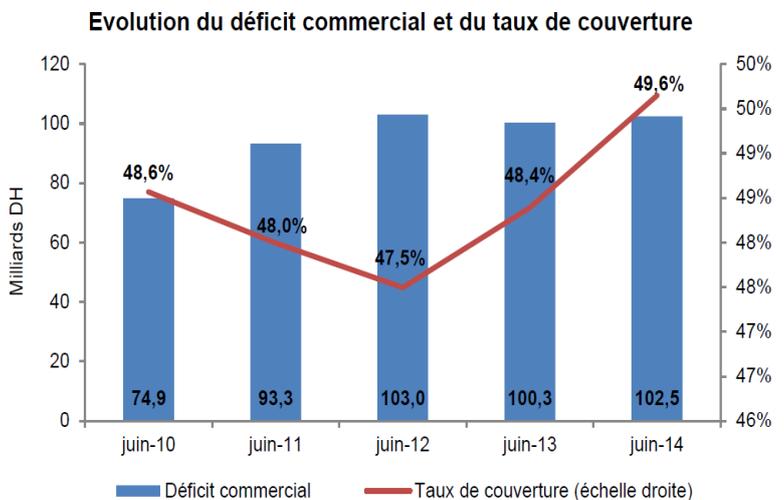
Evolution du taux de chômage (%)



Les hausses les plus importantes du taux de chômage ont concerné les diplômés en milieu urbain (+1,7 point à 19,9%), les femmes en milieu urbain (+1,4 point à 22,3%), les jeunes âgés de 15 à 24 ans en milieu urbain (+1,1 point à 36,7%) et les adultes âgés de 35 à 44 ans en milieu rural (+1,1 point à 8,3%). Sur un autre plan, il convient de signaler l'importance du chômage chez certaines catégories de la population, notamment les diplômés de niveau supérieur avec un taux de 20,9%, les diplômés de niveau moyen avec 16,1%, notamment ceux de la qualification professionnelle (20,9%), et les jeunes citadins âgés de 15 à 24 ans avec 33,1% pour les hommes et 46,2% pour les femmes.

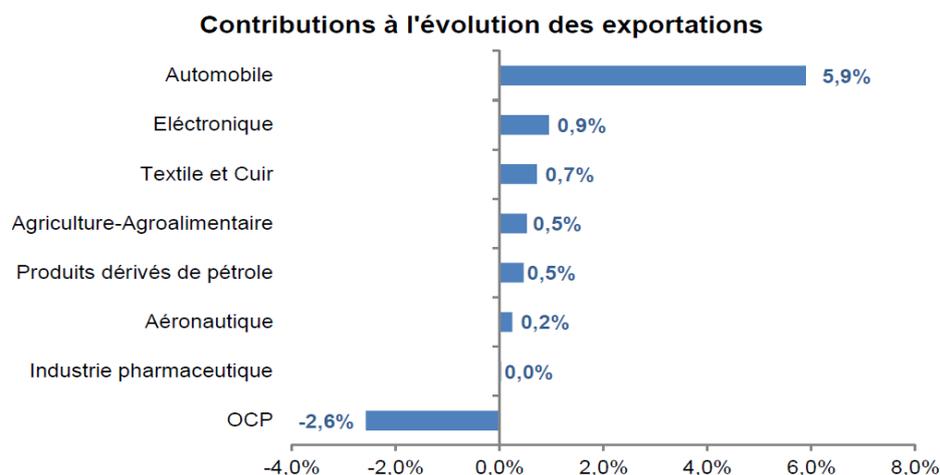
6- Echanges extérieurs, situation critique.

Au terme du premier semestre 2014, le déficit commercial s'est creusé, en glissement annuel, de 2,2% ou de 2,2 milliards de dirhams pour s'établir à 102,5 milliards de dirhams. Le taux de couverture des importations par les exportations des biens, quant à lui, s'est amélioré de 1,2 point pour s'établir à 49,6% après 48,4% à fin juin 2013. Cette évolution s'explique par la hausse de la valeur des exportations à un rythme dépassant celui des importations.



Hausse des exportations, tirée par la dynamique des nouveaux secteurs, surtout le secteur automobile

A fin juin 2014, la valeur des exportations a augmenté par rapport à fin juin 2013 de 7,4% pour se chiffrer à 101 milliards de dirhams après une légère hausse de 0,9% l'année précédente. Cette amélioration est à lier, particulièrement, à la hausse des exportations des nouveaux secteurs, particulièrement, le secteur automobile, atténuée par le repli de celles de phosphates et dérivés.

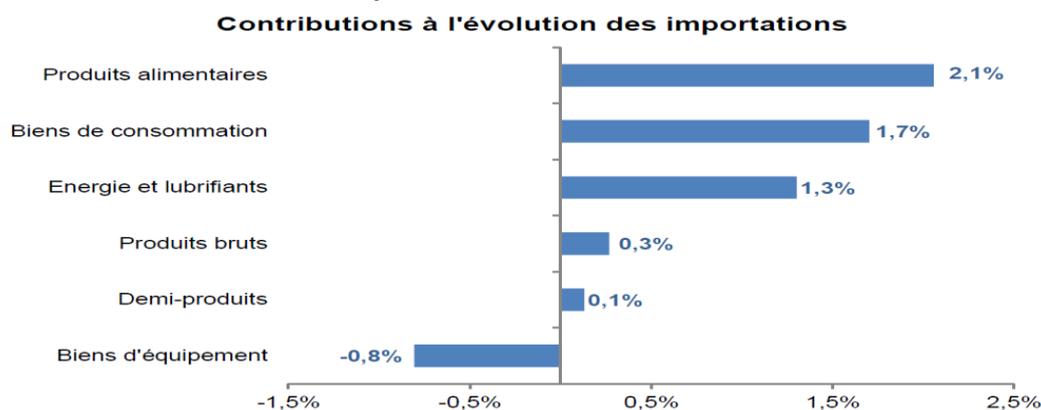


Source: OC, Elaboration DEPF

Hausse des importations à l'exception des produits finis d'équipement

A fin juin 2014, la valeur des importations a augmenté, en glissement annuel, de 4,7% pour s'établir à 203,5 milliards de dirhams après une baisse de 1% à fin juin 2013. Cette hausse a concerné l'ensemble des groupements de produits à l'exception des biens d'équipement.

La facture énergétique s'est appréciée de 5,3% pour atteindre 50,6 milliards de dirhams après une hausse de 4,8% à fin mai 2014, ayant enregistré une reprise au cours du mois de juin après les baisses accusées au cours des mois d'avril et mai. Cette augmentation est en lien, surtout, avec la hausse des importations d'huile brute de pétrole et de gaz de pétrole et autres hydrocarbures respectivement de 10,9% et 11,5% pour atteindre 16,9 et 10,8 milliards de dirhams à fin juin 2014.



Source: OC, Elaboration DEPF

Amélioration des recettes voyages

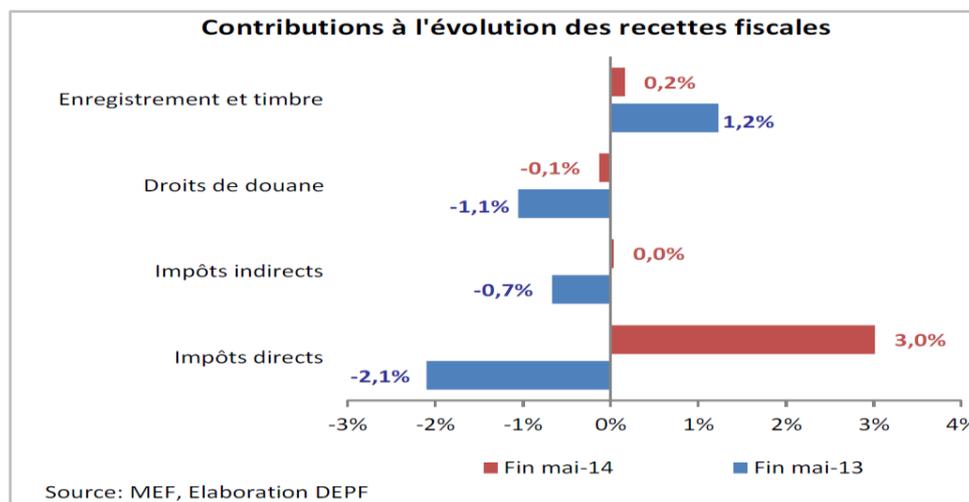
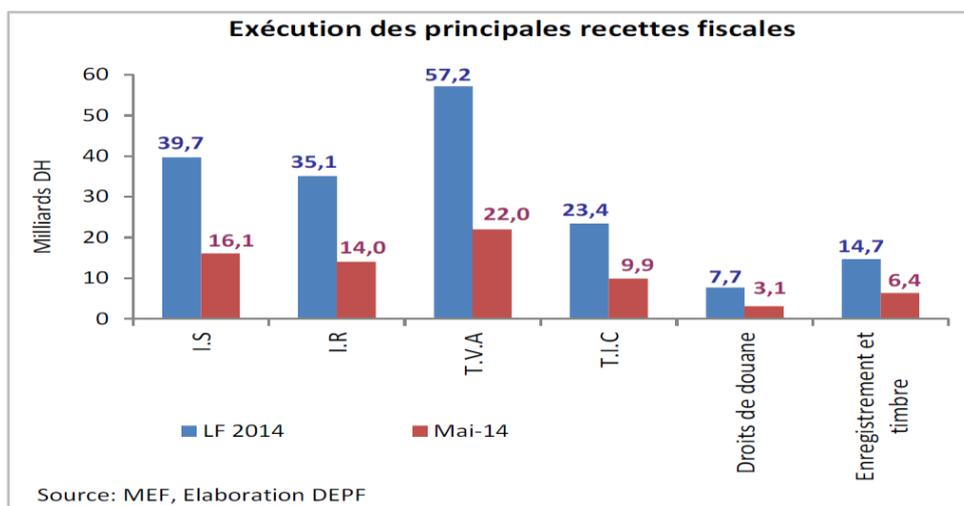
Concernant les autres flux financiers, ils ont été marqués par l'amélioration des recettes voyages de 3,6% par rapport à fin juin 2013 pour atteindre 25,8 milliards de dirhams, alors que les transferts des MRE ont quasiment stagné (-0,4%) à 27,5 milliards de dirhams. Quant au flux des IDE, il s'est replié de 17,5% pour atteindre 11,6 milliards de dirhams, recouvrant une baisse des recettes de 38,9% à 14,2 milliards de dirhams et un recul des dépenses de 71,9% à 2,6 milliards de dirhams.

7- Finances publiques

La situation des charges et ressources du trésor à fin mai 2014 a été marquée par une évolution favorable des recettes ordinaires grâce au bon comportement des recettes fiscales en lien avec l'amélioration des recettes des impôts directs, particulièrement l'IS, ainsi que de celles des TIC. Quant aux dépenses ordinaires, elles se sont inscrites en hausse, en relation, notamment, avec l'augmentation des dépenses de biens et services.

Evolution favorable des recettes fiscales

Au terme des cinq premiers mois de l'année 2014, les recettes ordinaires ont enregistré un taux de réalisation de 39%. Les recettes fiscales, principale composante de ces recettes, ont été exécutées à hauteur de 40%, soit un taux quasiment en ligne avec les prévisions initiales de la Loi de Finances.



8- Solde budgétaire déficitaire et aggravé

Déficit budgétaire de 35,6 milliards de dirhams contre 26,4 milliards un an auparavant

Tenant compte d'un solde excédentaire des comptes spéciaux du Trésor de 3,4 milliards de dirhams⁸, la situation des charges et ressources du Trésor à fin mai 2014 a dégagé un déficit budgétaire de 35,6 milliards de dirhams contre 26,4 milliards un an auparavant. Eu égard à la hausse du stock des arriérés de paiement de 464 millions de dirhams par rapport à fin décembre 2013, le besoin de financement du Trésor s'est élevé à 35,2 milliards de dirhams. Pour combler ce besoin, et compte tenu d'un flux net extérieur négatif de 3,3 milliards de dirhams, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 38,4 milliards de dirhams.

AGRICULTURE ET PECHE MARITIME

L'agriculture et la pêche assurent un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de l'ensemble du pays. Elle met en valeur des espaces parfois difficilement accessibles (hauts-plateaux, zones de montagne ...), qui à défaut ne seraient oubliés. Elle crée des emplois qui améliorent le cadre de vie pour l'ensemble de la population et constitue un levier pour une croissance durable dans le monde rurale. L'agriculture constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement d'autres activités économiques grâce à sa contribution dans la gestion des ressources naturelles.

L'année 2013 a été une année très positive pour le secteur de l'agriculture et celui de la pêche maritime marocain. Les exportations du secteur Agriculture, sylviculture, chasse ont augmenté plus rapidement que de nombreux autres secteurs avec une évolution de +19,1 entre 2012 et 2013.

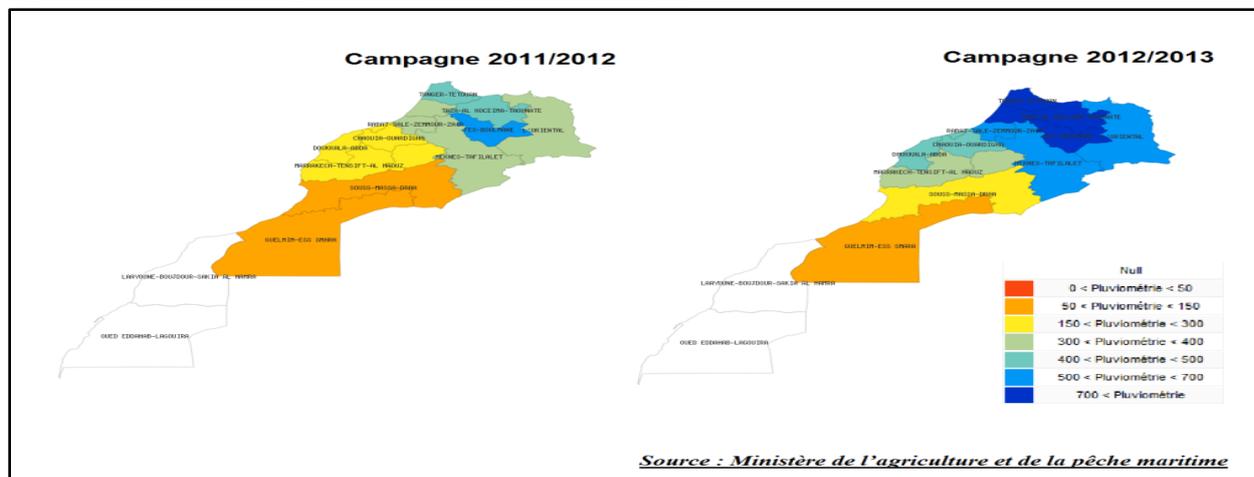
Etat des lieux

Avec une contribution à la hauteur de 16 % dans la valeur ajoutée totale, le secteur agricole joue un rôle essentiel dans l'économie nationale. Plus important encore ce secteur est considéré parmi les secteurs le plus employeur au Maroc. En effet, la branche d'agriculture, forêt et pêche aborde à elle seule plus de 37.8% de l'emploi au niveau national.

Un secteur encore dépendant des conditions climatiques

Les conditions climatiques pour le premier semestre 2013, on permit de réaliser une bonne campagne agricole. Ainsi, à la fin de mai 2013, le cumul pluviométrique national a atteint près de 450mm, en augmentation de 87% par rapport à la campagne précédente à la même date. De la même manière le régime pluviométrique a été caractérisé par une bonne répartition temporelle et spatiale (figure 1).

Figure 1 : Répartition régionale du cumul pluviométrique



Secteur agricole et pêche : entre offre et demande

Les conditions climatiques favorables, ont permis une hausse de la valeur ajoutée agricole en 2013 de 19%, portant la croissance globale à 4,4%.

Cette campagne a ainsi été marquée par une production record de 97 Qx de céréales contre 51 Qx pour la campagne 2011/2012

D'autres performances tout aussi importantes concernent les autres cultures. Ainsi, une augmentation de la production à la hauteur de 12,4% a été enregistrée pour les légumineuses, une autre hausse de 50,5% pour les agrumes, 3,5% pour les cultures maraîchères, 27,4% pour les cultures sucrières et 33% pour les olives.

Pour ce qui est de la pêche côtière et artisanale, la production s'est accrue de 1,2 Million de tonnes, soit une croissance de 4,6% en volume. Cette production a été consacrée en grande partie aux unités de congélations (37,3 %), tandis que 33,3% a été affectée à la consommation en frais et 18,5% aux industries de transformation et de conserves.

Ces performances sont certes importantes mais restent malgré tout insuffisantes. En effet, sachant que le premier objectif de la politique agricole reste d'assurer la sécurité alimentaire des habitants au Maroc, il paraît important de trouver des alternatives aux produits importés. Le Maroc importe régulièrement des produits de base tels que les céréales, le sucre et les huiles végétales. Ajoutant à cela le fait que les habitudes de consommations marocaines évoluent s'orientant plus vers des produits transformés de l'industrie agroalimentaire.

Du côté de la demande internationale, les exportations ont nettement évolué durant l'année 2013, pour ce qui est de l'agriculture mais ont enregistré une baisse du côté de la pêche et l'aquaculture (33,1%). Cela s'explique essentiellement par la baisse des prix enregistrée durant cette année.

Figure 2 : Evolution de la valeur des exportations

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	En Millions de Dirhams	
						Variation %	
						2013-2009	2013-2012
Agriculture et Agro-alimentaire	27 091	29 461	31 348	32 645	36 067	+33,1	+10,5
Dont :							
Industrie alimentaire	15 524	16 724	15 876	18 638	19 985	+28,7	+7,2
Industrie du tabac	130	129	183	34	271	-	-
Agriculture, sylviculture, chasse	9 052	10 027	12 102	10 593	12 620	+39,4	+19,1
Pêche, aquaculture	2 386	2 581	3 187	3 380	3 192	+33,8	-5,6

source: office des changes

La demande internationale, comme celle nationale est dépendante des niveaux des prix. Ces derniers diffèrent selon la provenance du produit (locale ou import).

Analyse des prix des produits agricoles : cas des céréales

Les céréales constituent un produit de première nécessité au Maroc. C'est pourquoi leurs prix représentent une variable importante pour assurer la sécurité alimentaire au niveau national.

Figure 3 : Comparaison de l'évolution hebdomadaire des prix des céréales entre 2012 et 2013



source: *Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime*

Les prix des produits agricoles diffèrent selon que ça soit des produits importés ou nationaux. En effet, les prix des produits importés semblent plus volatiles que ceux des produits nationaux. De la même façon, l'évolution des prix nous montre une légère diminution des prix des céréales, mais aussi des autres produits agricoles dont la production a augmenté en 2013. Cette diminution résulte de l'offre abondante conséquence des conditions climatiques favorables.

Plan stratégiques : entre objectif et réalisations

Enjeux et objectifs

Le plan MAROC VERT:

Le secteur agricole marocain occupe une place très importante dans l'économie nationale grâce aux nombreuses potentialités qu'offre la géographie du pays. Par ailleurs son grand potentiel d'amélioration est déterminant pour la croissance et le développement du pays et plus particulièrement pour la lutte contre la pauvreté.

Le Plan Vert repose sur deux piliers principaux :

- Le premier pilier vise le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et concerne 400 000 exploitants en mobilisant un investissement global de 150 milliards de dirhams destinés à 900 projets.
- Le second pilier prévoit la mise à niveau solidaire du tissu agricole en ciblant 800 000 exploitants et mobilisant un investissement global de 20 milliards de dirhams couvrant 400 projets.

La réalisation de ces deux piliers devrait se traduire par le renforcement de la part contributive de l'agriculture dans PIB et qui passerait de 71 à 100 milliards de dirhams. Elle devrait en outre réduire la pauvreté en multipliant par 2 à 3 le revenu de 3 millions de ruraux.

Le PLAN BLEU : « HALIEUTIS »

Ce plan trace les grands axes de la Nouvelle Stratégie Nationale du Secteur Halieutique. Dénommé « Halieutis », il ambitionne de tripler le PIB du secteur d'ici 2020 pour en faire un moteur de croissance de l'économie nationale. Il serait porté à 21,9 milliards de DH à l'horizon 2020 contre 8,3 milliards en 2007.

Les mesures et projets programmés dans le cadre de la nouvelle stratégie devraient permettre au nombre d'emplois de passer de 61.650 à 115.000 pour les emplois directs, et de 488.500 à 510.200 pour les emplois indirects. Le volume de la production halieutique s'établirait à 1,660 millions de tonnes contre 1,035 millions actuellement. La valeur des exportations des produits de la mer atteindrait, elle, plus de 3,1 milliards de dollars contre 1,2 milliard en 2007.

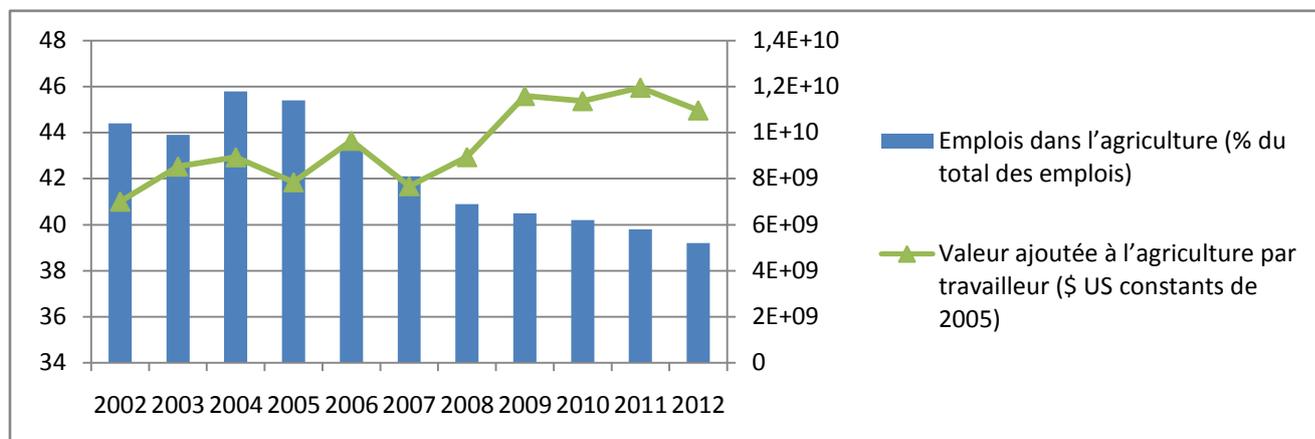
Le plan « Halieutis » prévoit la concrétisation de 16 projets structurants dans les filières de transformation et de valorisation des produits de la mer et la création de trois pôles de compétitivité (Tanger, Agadir, Laâyoune-Dakhla) devant mobiliser des investissements de 9 milliards de DH.

Les autres projets programmés ciblent essentiellement l'aménagement des pêcheries, la promotion et le partage de la connaissance scientifique, l'adaptation de l'effort de pêche, le développement de l'aquaculture ainsi que les équipements de débarquement, notamment la gestion des espaces portuaires.

Cinq instruments seront mis en place pour l'exécution de la nouvelle stratégie : un Comité national de la pêche, un Fonds pour l'ajustement et la modernisation de l'effort de pêche, une Agence nationale pour le développement de l'aquaculture, un Centre de Valorisation des produits de la mer et un Observatoire de l'emploi du secteur halieutique.

Maroc vert et Halieutis : entre productivité et emplois

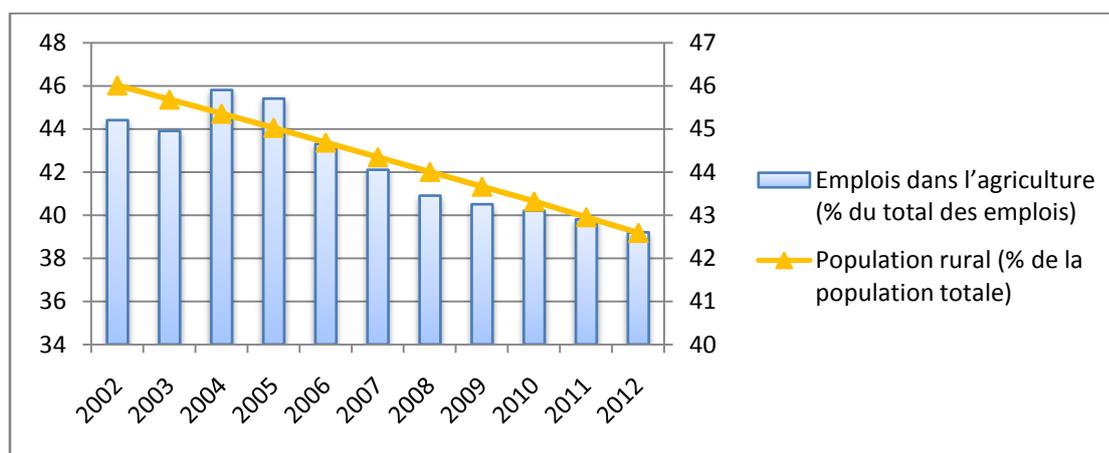
Figure 4 : évolution de l'emploi et de la valeur ajoutée par travailleur (productivité du travail) entre 2002 et 2012



Source : données de la banque mondiale

Comme le montre le graphique ci-dessus (figure 4), Les années de l'adoption du plan Maroc Vert (2008) et Halieutis (2009) ont marqué une rupture dans l'évolution de la productivité du travail et de l'emploi. En effet, dans une démarche de développement de la valeur ajoutée agricole¹ des investissements technologiques importants ont été réalisés. Ceci a permis une amélioration importante de la productivité. Cette dernière est passée d'une croissance négative entre 2006 et 2007 (-18,22%), à une croissance positive de 17,76 entre 2007 et 2008, et de 31,18 entre 2008 et 2009.

Figure 5 : évolution de l'emploi et de la population rurale entre 2002 et 2012



Source : données de la banque mondiale

D'un autre côté, l'évolution de l'emploi entre 2002 et 2012 montre que celui-ci a diminué considérablement ce qui peut à priori traduire un effet de remplacement du capital

¹ Ici la valeur ajoutée agricole englobe la foresterie, la chasse, la pêche ainsi que les cultures et la production animale. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après avoir additionné tous les sortants et soustrait tous les entrants intermédiaires. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles.

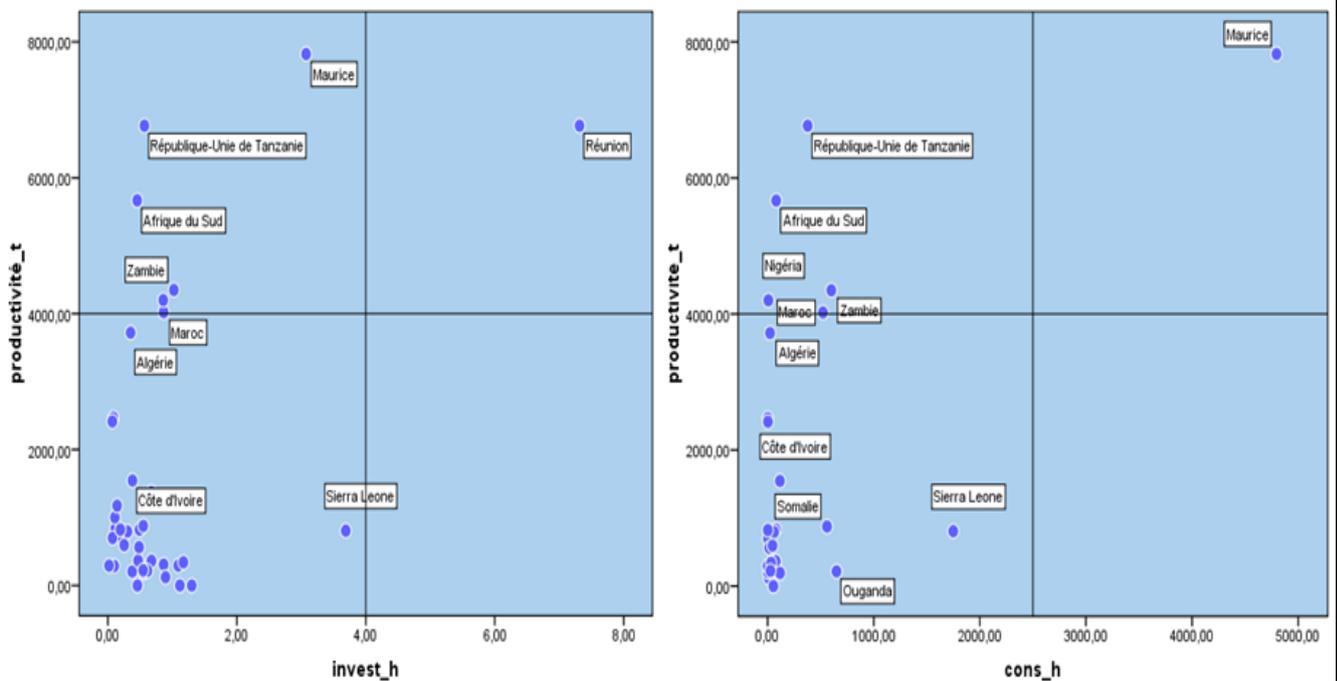
humain par le capital physique. Cependant, la figure 5 montre que cette diminution est dû à la baisse de la part de la population rurale, qui peut être expliqué par la persistance de la migration rurale. En effet, le coefficient de corrélation entre ces deux variables est de 91,69%.

Ce résultat témoigne du rôle des plans mené par le Maroc pour reformer le secteur agricole qui est devenu plus productive et de ce fait plus compétitif au niveau international. Cependant, avec la rareté des ressources et l'enchérissement des couts des matières premières, l'enjeu devient d'améliorer l'efficacité productive du Maroc.

Efficacité productive du secteur agricole : analyse comparatif des pays africains.

Le secteur agricole est fortement concurrencer. Or pour réussir sur ce marché, les agriculteurs veillent sur l'allocation de leurs ressources ou sur l'utilisation efficace des facteurs de production. Ceux qui tiennent bon sur le marché sont ceux qui produisent de façon efficace et donc, combinent au mieux les matières premières et les facteurs de productions.

Figure 6 : niveau de productivité du travail des pays africains par rapport à la consommation intermédiaire et à la fabrication brut du capital fixe.



Source : Données du FAO (2011)

Ainsi, la figure 6 ci-dessus montre la classification des pays africains² selon l'utilisation de leurs intrants, ici il s'agit de leurs consommations intermédiaires (pesticides+ insecticides).

L'observation des pays africains dans notre échantillon, nous ont montré que l'efficacité productive (consommation intermédiaire) et des investissements³ par hectare (invest-h) est pratiquement la même. Ceci est due au fait que l'investissement se traduit par une augmentation de la consommation intermédiaire.

Autre constatation est que une augmentation de la productivité ou de l'investissement n'est pas synonyme d'augmentation de la productivité. En effet, une grande partie des pays africain malgré leurs grands investissements et consommations ne réalise pas une grande productivité du travail (exemple : sierra Leone). Ceci, montre le manque d'efficacitées productives et d'investissements.

Ce manque d'efficacité peut être du à des erreurs de gestion imputables aux dirigeants ou par les structures productives non adaptées.

Le Maroc, quant à lui montre des performances assez satisfaisante avec une productivité moyenne et des investissement et consommations assez réduite. Cette position traduit un manque à gagner important pour le pays puisque des investissements bien adaptés pourraient booster sa production, et de ce fait sa compétitivité au niveau international.

Conclusion

L'analyse du secteur agricole et de pêche au Maroc nous a permis de dégager un ensemble de constatations et d'enseignements qui pourront être utiles à l'évolution du secteur :

- Le secteur agricole marocain se caractérise par sa dépendance aux intempéries et ceux malgré le développement des technologies agricoles d'irrigations. Cependant, cela reste insuffisant car en même temps la superficie agricole a augmenté ces dernières années.
- Contrairement au prix nationaux, les prix internationaux sont très volatiles ce qui fait que le changement des prix n'est pas juste la conséquence du volume de production nationale, il dépend aussi de l'offre internationale.
- Les plans Maroc Vert et Halieutis ont eu un bilan positif sur le secteur agricole et de pêche au Maroc. Cependant, l'analyse de l'efficacité au niveau africain nous a permis de voir que ces investissements sont insuffisants. Or ce manque d'investissement, joue un rôle négatif sur l'évolution la productivité au Maroc.

²L'échantillon des pays africain ici a été choisi de façon hétérogène de façon à dégager les différences qui existent en termes d'efficacité.

³Dans ce travail nous avons introduit l'investissement de 2007 et non pas de 2011 et cela pour deux raisons : la première concerne l'impact de l'investissement qui n'est visible qu'après des années. La deuxième est l'indisponibilité des données après 2007.

INDUSTRIE ET ARTISANAT

L'arrêté des comptes nationaux du premier semestre 2014 montre un ralentissement du rythme de croissance de l'économie nationale, se situant à 1,7% au lieu de 3,8% durant la même période de l'année 2013. Les activités non agricoles ont affiché une augmentation de 2,1%, celles du secteur agricole, en revanche, accusent une baisse de 1,6%. Dans ce contexte, le besoin de financement de l'économie est en hausse, passant de 7,3% du produit intérieur brut à 8,1%, alors que le niveau général des prix est en quasi- stabilité.

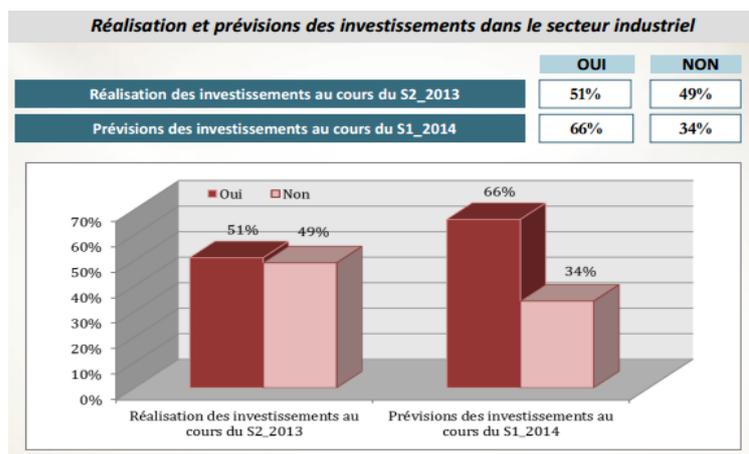
INDUSTRIE

La valeur ajoutée du secteur secondaire a enregistré une hausse de 1,8% au lieu d'une baisse de 1,4% durant la même période de l'année précédente. Cette hausse est le résultat de l'augmentation des activités :

- ❖ de l'industrie d'extraction de 6,4% au lieu d'une baisse de 3,5% ;
- ❖ de l'électricité et eau de 3,8% au lieu d'une baisse de 4,8%;
- ❖ des industries de transformation de 0,9% au lieu de 0,6%;
- ❖ du bâtiment et travaux publics de 0,3% au lieu d'une baisse de 2,7%.

Le secteur de l'énergie électrique a été marqué, à fin août 2014, par un renforcement de la production de 4,7%, en glissement annuel, tiré par le raffermissement de la production privée de 32,5%. De son côté, la consommation d'électricité s'est appréciée de 4%, après une légère baisse de 0,7% un an auparavant, recouvrant une reprise de la demande des clients de la haute tension dont la consommation a progressé de 2,8%. Le volume des ventes de ciment a accusé une baisse de 5,7%, en glissement annuel, à fin septembre 2014, après un recul de 8,2% un an auparavant, en confirmation de l'atténuation quasi-continue de la tendance baissière persistante. En parallèle avec ce redressement relatif, l'encours des crédits à l'immobilier maintient son évolution positive avec une croissance de 1,8%, en variation annuelle, à fin août 2014, recouvrant une hausse des crédits alloués à l'habitat de 4,9%.

L'activité industrielle poursuit son redressement comme en atteste l'amélioration de l'indice de production de 1%, en glissement annuel, au deuxième trimestre 2014, après +0,9% un trimestre auparavant. Par ailleurs, d'après les résultats de l'enquête de conjoncture de



Bank Al-Maghrib, le taux d'utilisation des capacités de production du secteur industriel s'est amélioré de 0,6 point, à fin août 2014, comparativement à la même période de l'année passée, pour se situer à 68,5%. En outre, les industriels de l'ensemble des branches d'activité anticipent une orientation favorable de leurs activités durant les trois prochains mois (septembre, octobre et novembre 2014).

L'actualité phare du premier semestre 2014 est le lancement du Plan national d'accélération industrielle 2014-2020. L'objectif de cette nouvelle stratégie est la création d'un demi-million d'emplois, pour moitié provenant des IDE, l'autre moitié est issue du tissu industriel national rénové, ainsi que l'accroissement de la part industrielle dans le PIB de 9 points, passant de 14 à 23% en 2020.

Pour ce faire, la nouvelle stratégie se décline en 10 mesures clefs regroupées en trois classes. Primo, des écosystèmes industriels pour une industrie davantage intégrée. L'objectif est de réduire l'atomisation sectorielle et de construire une industrie mieux intégrée, reposant sur des logiques d'écosystèmes dont la vocation est de créer une nouvelle dynamique et une nouvelle relation entre grands groupes et PME.

Secundo, des outils de soutien adaptés au tissu industriel. En effet, l'amélioration de la compétitivité des PME est un enjeu crucial. Le Plan d'accélération industrielle prévoit pour ce chantier une batterie de mesures intégrées qui devraient installer chez les entreprises une démarche d'innovation et d'amélioration de la qualité, en leur offrant un accès aux investisseurs, au financement et aux marchés.

Malgré le redressement de l'activité industrielle observé durant le premier semestre 2014. Ce redressement reste moins que proportionnel que les prévisions et comble à peine la baisse enregistrée durant la première moitié de 2013. Le lancement du Plan national d'accélération industrielle 2014-2020 vient pour relancer le secteur et remplacer le plan EMERGENCE qui a enregistré de grands écarts entre les prévisions et les réalisations.

ARTISANAT

Le secteur de l'artisanat a connu une évolution contrastée au courant du premier semestre de cette année. Si plusieurs catégories de produits ont enregistré des progressions à l'export plus ou moins satisfaisantes, quelques autres ont au contraire connu des pertes parfois importantes. Il en va ainsi des articles chaussants, de la bijouterie, du bois, de la maroquinerie et des vêtements. Catégorie la plus touchée, les articles chaussants ont vu leur chiffre d'affaires à l'exportation chuter de 37,25%, à fin juin, à près de 3,3 MDH. Les vêtements suivent avec une baisse de 12,14%, aboutissant à un chiffre d'affaires de 20,6 MDH. La bijouterie a pour sa part encaissé 609016 DH, en repli de 11,23% par rapport à l'année précédente. La maroquinerie et le bois reculent quant à eux de 5,18% et 5,12%, à 13,9 et 17,7 MDH.

D'un autre côté, le chiffre d'affaires de la dinanderie a fait un bond de 137,32%, passant de 3,5 MDH à 8,3 MDH. La vannerie n'est pas en reste avec un chiffre d'affaires en progression de 53,77%, passant de 19,7 MDH au premier semestre 2013 à 30,4 MDH. Les producteurs de couvertures artisanales ont également de quoi se réjouir puisque les exportations ont enregistré une amélioration de 50,35%, à 11,6 MDH. La poterie et la pierre ont quant à elles vu leurs recettes à l'exportation passer de 35,8 MDH à 47,7 MDH, soit une progression de 16,20%. Les tapis s'en sortent également très bien avec une hausse de 14,27%, à 37,9 MDH. Enfin, le fer forgé a connu un premier semestre 2014 tout à fait honorable puisque ses ventes se sont appréciées de 12,63%, à 19,2 MDH.

A noter que les exportations de la catégorie «Divers», qui regroupe principalement les produits hybrides fabriqués à partir de différentes matières, ont elles-mêmes augmenté de 60%, à 29,7 MDH.

Globalement, grâce à une plus forte proportion d'activités qui ont connu un premier semestre positif, le secteur conclut les 6 premiers mois avec une progression de 18,4% de son chiffre d'affaires à l'export, soit 235 MDH contre 198 MDH une année auparavant.

Réalisant à eux quatre plus de la moitié des exportations au premier semestre 2013, la poterie et la pierre, les tapis, la vannerie et les vêtements ont vu leur poids rester stable en 2014 (55,5%).

L'Europe reste le premier débouché de l'artisanat marocain, avec 48,5% des exportations et près de 114 MDH de chiffre d'affaires réalisé dans cette région au premier semestre 2014, soit 27,51% de plus qu'à la même période de l'année dernière. A l'exception du marché italien, où les exportations d'artisanat ont décliné de 12,06%, à 3,6 MDH, toutes les destinations clientes de l'artisanat national observent des progressions très correctes, allant de 5,45% (Allemagne) à 169,32% (Suisse). L'Espagne (+98,74%) et la Belgique (+29,53%) ont particulièrement apprécié l'artisanat marocain au cours de ce premier semestre. La valeur des exportations vers l'Australie (+24,74%), les pays arabes (+18,04%) et les Etats-Unis et le Canada (+9,53%) ont également enregistré une croissance. En revanche, les pays africains (-67,38%) et le Japon (-23,34%) ont comprimé leurs achats.

Au Maroc, si certains centres de production s'en sont plutôt bien sortis au premier semestre, cela n'a pas été le cas de Fès, Kénitra et Meknès. Ces régions ont en effet vu leur chiffre d'affaires à l'export baisser respectivement de 7,96%, 15,18% et 33,98%. Tanger (+157,47%), Safi (+80,44%), Agadir (+77,75%), Oujda-Nador (+60,66%) et Casablanca (+44,14%) ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu au cours des six premiers mois de l'année en enregistrant les plus fortes progressions de chiffre d'affaires à l'export du pays. Rabat (+10,45%), Ouarzazate (+7,91%), Essaouira (+2,82%) et Marrakech (+1,59%) ont également connu un semestre positif, même si la ville ocre, avec sa très légère croissance, semble vivre un passage à vide.

EQUIPEMENT ET TRANSPORTS

L'évaluation des politiques publiques est l'une des étapes les plus importantes dans le procédé de l'application de ces politiques. Elle permet de détecter les anomalies et les obstacles rencontrés, autrement dit, cette évaluation mesure l'écart entre les solutions proposées et leurs applications sur terrain moyennant des statistiques et des indices de performance.

Le Maroc est devenu dernièrement une direction favorable des investissements mondiaux vu sa vivacité au niveau des grands projets inaugurés et/ou sa position stratégique. Ce qui a poussé le pays à investir dans des projets et initier des programmes d'améliorations pour enrichir sa capacité d'accueil. D'où l'achèvement de quelques projets fars en l'occurrence le port Tanger-Med, cependant d'autres sont en cours d'exécution avec un retard remarquable ou même encore en phase d'études. Ces programmes et projets touchent le domaine du transport et logistique, plus particulièrement, des rubriques spécifiques tels que : Le transport aérien, portuaire et maritime, routier, ferroviaire ...

Etat des lieux

1. Transport aérien en Open Sky avec des projets à long terme et des budgets monstrueux.

Le domaine aérien marocain a enregistré un penchant clair après l'ouverture des espaces aérien et l'implication des nouveaux acteurs. Pour raisons d'améliorations le ministère d'équipement, du transport et de la logistique a mis au point certain programmes et conventions dont l'une des plus importantes celles des Open Skies avec le groupe européen le 12 décembre 2006. En ajoutant un nombre considérable d'ateliers ouverts à moyen et long terme :

Schéma Directeur Aéroportuaire à l'horizon 2035 qui vise l'élargissement, le renouvellement des aéroports et la construction de nouveaux sites. Puis, la finalisation du programme national du développement des aéroports pour passer d'une capacité d'accueil de 23 millions voyageurs (2012) à 51 millions (fin 2016). Le budget réservé pour cet investissement, achevé dernièrement, est de 25 milliard Dh, et ce pour accompagner le développement de 6,2 annuellement jusqu'au 2035.

L'Observatoire Marocain du Transport Aérien qui est un outil d'aide pour prendre les décisions. Les attributions prévues pour l'OTA s'insèrent dans le schéma organisationnel de la DTA et elles devront s'articuler autour de deux grands axes, à savoir : La Collecte et traitement de données et Interface avec la DSI pour le système d'information et la veille stratégique et aide à la décision.

Projet AREAM qui a pour but d'augmenter le débit aérien marocain à l'horizon de 2035 tout en respectant les conditions de sécurité des passagers. En l'absence de données indiquant l'état d'avancement du projet on peut considérer que la durée dédiée pour sa réalisation est exagérée en prenant en compte ses objectifs.

Projet Jumelage : L'objectif principal de ce projet est la réalisation des axes stratégiques du Ministère pour la période 2012-2016, notamment en matière de développement de l'aviation civile et du transport aérien au Maroc. L'implantation de ce projet vise l'approche des lois marocaines et européennes sur plusieurs axes, à savoir : « l'assistance technique/réglementaire » en appuyant le développement et la mise en œuvre de méthodes, de procédures, de textes réglementaires et d'outils informatiques conformes à l'acquis de l'Union Européenne en la matière, « la formation » de formateurs en vue de disséminer les acquis de l'assistance et des échanges d'expériences reçus, « Le suivi et l'audit des nouvelles méthodes, procédures et textes réglementaires mis en œuvre » pour l'aviation civile marocaine. Ce projet est en cours de réalisation depuis décembre 2012. Son achèvement était prévu pour juillet 2014.

2. Des investissements d'une grande valeur ajoutée dans le secteur portuaire-maritime à condition d'accélérer les travaux

L'activité commerciale au niveau des ports marocains a fait une énorme marche pour atteindre les 100M tonnes en 2013 ce qui est traduit par une augmentation de 9%. En ajoutant le surcroît de 2% des exports (7,28M tonnes) et la descente des imports par 4% (46,8M tonnes). Toutes ces données ont mis le ministère dans l'obligation de mettre au point des stratégies ou des projets pour gérer cette énorme monté.

Elargissement port Tarfaya pour atteindre les 859m de digue d'abri, plus la construction d'un épi de 218 m de long orienté Sud-Ouest en haut du musoir et des terre-pleins à la cote + 5,00 mètre du niveau fini sur 1,5 ha environ. Le coût total de ce projet, de durée de 26 mois, est de 505 millions Dhs dans un but d'enrichir l'activité maritime du port (40 000 Tonnes/an, 300 barques de pêche artisanale), et d'offrir une possibilité d'accueil pour la plaisance, ce qui permettrait d'étendre le bassin de navigation des Canaries au Maroc (17300 passagers, 2800 voitures). Mais l'état d'avancement n'est que 37% à la fin 2013.

Extension de nouveau port Dakhla qui va être capable d'accueillir environ 760000 tonnes de poisson en plus de la circulation des hydrocarbures et des poissons congelés. Les travaux ont été achevés en Février 2013 avec un coût total de 355 million Dhs.

Nouveau port de Ksar Sghir : Ce projet, qui est sous la tutelle de la direction de défense nationale, vise à doter le Royaume d'un port militaire à la hauteur des besoins et exigences de la Marine Royale avec un coût total est de 1,7 milliards Dhs. L'état d'avancement était de 80% en 2013 en l'absence des données mises à jour.

Le nouveau port de Safi qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030 qui a pour objectifs de développer la part de marché du Maroc dans le commerce international maritime et la croisière, intégrer le système portuaire dans le réseau de transport régional, contribuer aux équilibres régionaux du Royaume et favoriser le développement social et humain ainsi que soutenir la compétitivité de l'activité économique. Le lieu exact de projet n'est pas encore fixé ce qui confirme la lenteur de l'exécution. Le coût est de 3929 milliards Dhs.

La stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 qui consiste à mettre à niveau les ports marocains comme étant le maillon clé des chaînes logistiques des échanges externes. Cette stratégie porte sur 7 axes principaux :

- L'amélioration des performances en encourageant l'invention.
- L'amélioration des performances logistiques.
- La valorisation des infrastructures.
- Se situer dans le contexte national, régional et international.
- Profiter du rôle structurel des ports.
- L'intégration des visions environnementales et sociales dès l'étape de la conception des projets.
- La disposition aux changements potentiels à long terme.

Cependant toutes ces visions peuvent être considérées comme étant abstraites et n'apportent pas des solutions ou des finalités pratiques qui touchent la racine du mal.

3. Le transport routier dans un espoir d'amélioration freiné par les contraintes d'accessibilités et d'accidents

La demande exponentielle du transport routier que ça soit urbain ou particulier a augmenté la pression sur le réseau d'infrastructure marocain. Cette pression accélère le taux de dégradation de cette dernière. D'où la nécessité d'une intervention rapide et efficace pour la mise à niveau.

Le programme national des routes rurales est le programme majeur pour augmenter le taux d'accessibilité et lier les milieux ruraux en renforçant le réseau routier par 16000 km des routes asphaltées. Ce programme a été discrétisé à plusieurs tranches, la 1ère s'est étalé sur 10 ans à compter de 1995 moyennant un budget de 5 milliards Dhs, cependant la 2ème a pour but de lier 3 millions citoyens avec un budget de 15 milliards Dhs subventionnées par le ministère de l'équipement, transport et logistique (85%) et les communes locales (15%). Toujours en l'absence des données mises à jour à propos de l'avancement du projet, ce dernier enregistre 84% à 2012. Donc on peut considérer ce programme comme une

expérience réussite, cependant le coût est très élevé avec une moyenne de 97500 dhs par km.

Sachant l'importance des régions nord du royaume, le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique a pensé d'élaborer un programme qui renforce le réseau routier des régions intitulé **Rocade Méditerranéenne qui relie les villes de Tanger et Essaidiya** afin d'économiser une durée de 4h pour les voyageurs. Ce projet a facilité l'accès à 80000 lits d'hôtels éparpillés tout au long des 200 kms côtières. La rocade méditerranéenne (fonctionnelle depuis 2012), qui a dépassé les 500 kms de routes, a créé 50000 emplois directe et 200000 indirecte, améliorant les conditions de vie d'environ 3 millions habitants.

Les voix express contribuent à la construction d'une infrastructure solide pouvant lier les autoroutes et le reste des voix nationales en présentant des services améliorés et une conduite sécurisé et fiable. Un projet far qui vise l'obtention de 1300 kms des voix express dont on n'a réalisé jusqu'à 2013 que 727 prouvant la cadence lente qui caractérise la plupart des projets.

Dans un **plan urgent** le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique a spécifié un budget de 300 millions dirhams pour la maintenance des ponts dans une durée de 5 ans. Le deuxième programme de priorité a commencé en 2013 avec une durée de 3 ans pour mettre à niveau le reste des constructions par un budget annuel de 325 millions Dhs.

4. Le transport ferroviaire dans l'amélioration de son image de marque en négligeant les besoins des clients.

Le transport ferroviaire a gagné la confiance des clients pour sa confortabilité et ses conditions de sécurité, les jours du fonctionnement normal c-à-d loin des vacances et jours fériés, par rapport au transport routier. D'où l'élaboration d'une stratégie de développement à l'horizon 2015 par le ministère en se basant sur 3 références : la politique du gouvernement pour ce domaine, les déductions des études structurelles faites et l'environnement général qui régit le fonctionnement de l'ONCF. Et ce pour établir un plan d'action les contrats de programmes avec l'état.

L'ONCF a pour objectif de se positionner comme le 1er transporteur national, un établissement efficace et citoyen en satisfaisant ses clients, ce qu'il n'y arrive pas actuellement.

Pour atteindre les objectifs désirés, un Programme d'action issu du programme du gouvernement 2012-2016 a été établi contenant :

- L'élargissement des activités de l'ONCF.
- Modifier la loi sur le transfert de l'ONCF en SA et séparer les attributions entre la construction et l'aménagement des infrastructures de base, le

matériel roulant et son entretien ainsi que les opérations de l'exploitation et de la valorisation.

- Renforcer la gouvernance: audit interne, plans de gestion des risques...
- Poursuivre la rationalisation des dépenses et externaliser les services annexes;
- Mettre en œuvre les exigences du contrat programme avec l'Etat pour la période 2010-2015.

Le constat ici toujours c'est que ces mesures restent d'un niveau abstrait et ne présentent pas des solutions pratiques apportant des améliorations.

Dans un pas pour poursuivre le rythme du développement remarquable de la demande et augmenter la capacité du réseau ferroviaire, le Maroc a mis en place un schéma directeur de TGV. Ce programme vise à construire environ 1.500 kilomètres à l'horizon de 2035. Sans oublier la réhabilitation des autres lignes par leurs extensions et l'achèvement de leurs électrifications. D'où l'obligation de renforcer l'arsenal de l'ONCF (l'acquisition de 19 trains). On note aussi la réalisation des premières tranches des stations logistiques ferroviaires à Mita, Zenâta, Fès, Marrakech et Tanger.

L'importance au 1er lieu est donnée à la sécurité des passages ferroviaires en réduisant les accidents aux intersections routes-rails l'ONCF a opté pour accélérer le rythme de la suppression des passages à niveau (118 passages en 2015): la suppression de 50% de ces passages à l'horizon de 2025.

En essayant d'améliorer les services au sein des gares ferroviaires des décisions ont été prises, on l'occurrence :

- - Equiper les gares par des guichets automatiques de tickets.
- - Construction et modernisation des stations et la multiplicité de leurs services.
- - Généralisation du système de réservation des sièges de la deuxième classe.
- - Développement de produits tarifaires adaptés aux catégories de voyageurs et la diversification de leurs canaux de commercialisation.
- - Amélioration du système de réception et de traitement des réclamations.
- - Renforcement de la politique de déconcentration.

A l'exception des quelques actions, on trouve toujours la même remarque qui présentes ces mesures comme des recommandations manquant un plan d'actions claire et efficient.

5. La logistique.

Les problèmes de logistique ont aussi une grande importance dans la pensée révolutionnaire du ministère, vu que ce dernier a établi une stratégie pour l'amortissement des coûts logistiques du Maroc : Diminuer les coûts par rapport au PIB de 20 à 15% au moyen. Ce qui implique une valeur ajoutée directe de 20 milliards Dhs représentée par une augmentation du PIB de 0,5%, plus les 36000 emplois créés au moyen terme et 96000 à la fin du programme.

Jusqu'à 2013, le ministère a pu préparer 1000 hectares qui présentent le 1/3 du terrain nécessaire pour la construction des stations logistiques. La 1ère tranche de la station de Zenâta a été réalisée par la SNTR sur 14 Ha. La 2e tranche est en phase de construction et qui contient 7 magasins (6000 m² chacun) avec un budget de 2,5 milliards Dhs.

Conclusion

Prenant en compte toutes ces politiques adoptées et les projets réalisés ou en phase de construction, certes, on peut juger que la courbe de développement prend un sens croissant, ce qui justifie les statistiques favorables fournies par la BM ou au niveau national. Toutefois, on doit revoir et analyser l'efficacité des décisions prises au niveau de toutes les étapes prenant en compte les indicateurs qui affichent des retards et l'irrespect des délais précisés. En résumé, le Maroc connaît une évolution méritée mais qui n'atteint pas les espérances.

TOURISME & SERVICES

Le tourisme mondial se porte plutôt bien. Les derniers chiffres du premier semestre 2014 de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) montrent une évolution positive de 4,6% du nombre de touristes internationaux. Ce sont ainsi quelque 517 millions de touristes qui ont voyagé entre janvier et juin 2014, soit 22 millions de plus qu'à la même période de 2013. Ces résultats positifs sont conformes aux prévisions de l'OMT qui table sur une progression de 4 à 4,5% et ont de quoi réjouir le Jordanien Taleb Rifaï, secrétaire général de l'OMT qui a déclaré que : «malgré les défis géopolitiques et économiques, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a augmenté de 5% par an en moyenne depuis 2010, une tendance qui s'est traduite par un regain de croissance économique, d'exportations et d'emplois».

Dans ce contexte, l'Afrique n'a vu le nombre de ses touristes progresser que de 3%, dans le sillage des effets néfastes de l'épidémie Ebola et des idées fausses qui circulent sur son mode de transmission, affectant sérieusement le tourisme dans une région qui en a grandement besoin. Du côté des marchés émetteurs, les données montrent une poursuite du rebond des dépenses dans plusieurs économies avancées. Quant aux pays émergents, la demande continue d'être soutenue. Ainsi, les marchés chinois et russe ont enregistré en 2013 une expansion de 26% et 25%, respectivement ; deux zones montantes que le Maroc ne peut pas continuer à ignorer. Parrainé par la plus haute autorité du pays et érigé en priorité économique nationale, notre tourisme a de quoi fortement déconcerter l'analyste, entre grandes réalisations et déficits structurels

L'activité industrielle poursuit son redressement comme l'atteste l'amélioration de l'indice de production de 1%, en glissement annuel, au deuxième trimestre 2014, après +0,9% un trimestre auparavant. Par ailleurs, d'après les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al-Maghrib, le taux d'utilisation des capacités de production du secteur industriel s'est amélioré de 0,6 point, à fin août 2014, comparativement à la même période de l'année passée, pour se situer à 68,5%. En outre, les industriels de l'ensemble des branches d'activité anticipent une orientation favorable de leurs activités durant les trois prochains mois (septembre, octobre et novembre 2014).

Le secteur touristique maintient son comportement favorable au terme des huit premiers mois de l'année 2014, avec un raffermissement, en glissement annuel, des arrivées touristiques de 4,7% et du nombre de nuitées de 5,7%. Cette dynamique a été tirée, principalement, par la bonne tenue des principaux marchés émetteurs, donnant lieu à une croissance du nombre des arrivées des touristes étrangers de 5,5% et du nombre de nuitées des non-résidents de 6,5%.

Si ces chiffres ont de quoi satisfaire les responsables du secteur, Ils cachent beaucoup plus de sombre. En effet, 48% des arrivées de touristes sont constituées des MRE, qui

sauvent doublement notre balance des paiements (transfert durant l'année et dépenses touristiques pendant les vacances. Ce qui met le Maroc donc loin de la véritable performance d'attirer 20 millions de touristes étrangers. Nos compatriotes travaillant sous d'autres cieux ne viennent pas au Maroc pour faire du tourisme, mais pour passer des vacances en famille. C'est donc un flux quasi mécanique où il n'y a aucun effort à faire, à part bien les recevoir. D'autre part, notre tourisme est dangereusement concentré. Ainsi, deux villes (Marrakech et Agadir) s'adjugent 60% des arrivées de touristes ; eux-mêmes représentés à hauteur de 55% par deux nationalités (Français et Espagnols).

Concernant le plan Azur II, si ses objectifs sont légitimement fort ambitieux (doubler aussi bien le nombre de touristes que la capacité litière et porter le Maroc au peloton de tête des vingt premières destinations touristiques mondiales), ses réalisations à fin juillet 2014 sont encore loin de ces objectifs. En effet, doubler le nombre de touristes en 10 ans suppose un taux de croissance annuel moyen de 7%. Or, durant les trois premières années de sa mise en œuvre, la croissance moyenne était de 2,6% (contre 5% au niveau mondial). Les premières années de son application ont, certes, coïncidé avec le «Printemps arabe», mais cela n'a été que marginal et très court. Les lacunes structurelles du secteur expliquent l'essentiel. Par ailleurs, construire une capacité de 200.000 lits additionnels en dix ans suppose la réalisation de 20.000 nouveaux lits par an. Entre 2010 et 2013, le Maroc n'a réalisé que 7.735 nouveaux lits par an ! Ceci retarde davantage la date d'atteinte des objectifs de la vision 2020 et nous enferme, éternellement, dans le cercle vicieux de nos chiffres devenus fantaisistes.

Ce qui emmène les observateurs à se poser la question sur le plan : Est-ce que ces objectifs sont irréalistes ou la mise en œuvre est approximative ?

Les professionnels du secteur soulèvent le problème d'inadéquation entre, d'une part, objectifs et leviers d'action, et d'autre part entre ces mêmes leviers d'actions et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. Ceci montre l'absence d'un management par la valeur et une défaillance dans la gestion du projet. Tant qu'il n'y a pas une dotation du secteur en facteurs de production (capital naturel, capital matériel et capital humain), en quantité et qualité suffisantes, nos objectifs se transformeront en simples slogans. Le tourisme au Maroc souffre d'un manque sérieux d'investissements lourds de capacité, en raison d'un environnement des affaires insuffisamment attractif pour les capitaux aussi bien locaux (qui préfèrent l'immobilier malgré la crise) qu'étrangers (à la recherche d'un environnement institutionnel favorable, de facteurs de production au rapport qualité/prix avantageux et de marchés porteurs).

En outre et en dépit des efforts sérieux d'amélioration de la qualification du secteur, celui-ci continue à souffrir de l'inexistence d'une main-d'œuvre de qualité et d'une insuffisante organisation des opérateurs, souvent de très petites tailles et presque informels (Cafés, restaurants, taxis, commerces...). Cette confusion se manifeste à chaque saison

d'arrivée de grands flux de touristes où nous faisons montre d'une incapacité consternante à assurer un service minimum de bonne qualité.

Le Maroc souffre d'un désavantage de changes matérialisé par une monnaie forte par rapport à celles de pays concurrents (Égypte, Tunisie, Jordanie...). Ainsi, avec la même quantité d'euros ou de dollars, on peut acheter plus de prestations touristiques dans ces pays qu'au Maroc. Ceci nous prive d'un segment important de clientèle et réduit le séjour moyen chez nous à moins de 5 jours par touriste par visite.

Au rythme des réalisations actuelles du secteur, nous doublerons le nombre de touristes en 2038 et nous construirons 200.000 lits en 2035.

Confortées par la confirmation continue de la tendance baissière des prix de communication, les activités des télécommunications affichent un comportement favorable au premier semestre 2014, comme l'atteste la progression du parc global de la téléphonie mobile de 8,3%, en glissement annuel, à 43,4 millions d'abonnés, avec une amélioration notable du trafic sortant de 28,6%, et la consolidation du nombre d'abonnés à Internet (+59,2%).

De leur côté, les autres services ont gardé la même stabilité de croissance dans les chiffres définitifs du premier semestre. En effet, le secteur tertiaire a continué à marquer le même taux de progression de 3,5%, affiché l'année passée, avec une croissance positive de toutes ses composantes. Le transport, les services de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, les services rendus aux ménages et aux entreprises, les services rendus par l'Administration publique générale et la Sécurité sociale, le commerce aussi bien que les services financiers et assurances, tous ont réalisé au cours du premier semestre de 2014 des taux de croissance supérieurs à ceux réalisés durant la même moitié de 2013.

ENVIRONNEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville doit viser la génération des droits prévus par la nouvelle constitution, notamment favoriser le droit à l'accès à un logement décent, Dans un cadre de vie amélioré avec une égalité d'accès aux services de base et à la promotion sociale et professionnelle.

Le secteur urbain marocain connaît depuis quelques années de nouvelles tendances qui augurent de perspectives de développement plus équilibré des villes. Un taux de croissance urbaine plus modéré et la dynamique démographique récente des petites villes et des centres urbains notamment côtiers.

La croissance démographique et l'étalement urbain des villes engendrent des besoins considérables en matière d'emplois, de logement, d'équipement et de services à usage collectif...provoquant des dysfonctionnements à différents niveaux, social, économique et environnemental et une crise dans le mode de gouvernance urbaine.

Beaucoup d'action ont été entreprise par les gouvernements passés ; mais les résultats concrets n'avaient guère été à la hauteur ; faute de réelle volonté politique et de moyens financiers...

D'où la nécessité à évaluer les actions mises en œuvre par l'actuel gouvernement dans le secteur qui reste une priorité ; afin de garantir aux populations une vie meilleure dans le cadre d'un logement décent conformément aux droits portés par la nouvelle constitution.

Etat des lieux

Le département de tutelle

Le département de tutelle pour le secteur de l'habitat et la politique de la ville est le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville qui a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement. Les principales missions assignées à ce département concernent la mise en œuvre de la politique nationale d'habitat, la promotion des actions et stratégies en faveur de l'habitat social, l'amélioration des conditions d'habitat, la régulation du marché foncier, le développement de la démarche qualité et l'accompagnement des acteurs du secteur. En ce qui concerne l'environnement l'organe de tutelle est le Département de l'Environnement (ministère déléguée auprès du Ministère de l'Energie et des Mines) dont la mission consiste à élaborer et à mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable et ce, par la mise en place d'outils et de mesures efficaces, la mise en œuvre d'actions concrètes, la promotion d'une culture de coordination et une démarche favorisant une approche partenaire et programmatique.

Les engagements du gouvernement dans le secteur de l'habitat et ses réalisations au titre de l'année 2014

Une offre de logement décent et un développement territorial cohérent

La politique publique dans le secteur de l'habitat consiste à combler le déficit en logements tout en offrant des conditions favorables d'insertion sociale pour les populations défavorisées. A cet égard, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire le déficit en logements de moitié à l'horizon 2016, pour atteindre 400.000 unités au lieu de 840.000 enregistrés en 2011 à travers la production de 170.000 unités/an.

Les deux axes de cette politique portant sur l'amélioration des conditions d'habitat et la promotion de l'offre en logements peuvent être déclinés comme suit :

Amélioration des conditions d'habitat

Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion urbaine et permettre aux populations défavorisées d'accéder à un logement décent, le Gouvernement a initié plusieurs programmes.

A. Programme VSB « Villes Sans Bidonvilles »

Lancé en 2004, ce programme a pour objectif l'éradication de bidonvilles dans 85 villes et communes urbaines au profit de 362.319 ménages. Il est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les autorités régionales et locales à travers des «contrats de ville». Le coût global de ce programme s'élève à 25 milliards de dirhams dont 10 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'Etat.

Depuis son lancement, et à fin juin 2014 ; sur les 85 villes concernées par ce programme, 48 villes ont été déclarées sans bidonvilles, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie de plus de 1 million d'habitants.

D'autre part, le taux d'avancement global du programme dans les 37 villes non déclarées VSB est de l'ordre de 78%. L'année 2014 connaîtra l'accélération de ce programme à travers notamment, la déclaration de 11 nouvelles villes sans bidonvilles, à savoir : Ksar Lekbir, Sidi Slimane, Ben yakhlef, Kalaa des Sraghnas, Settat, Sidi Bennour, Al Hoceima, Berkane, El Brouj, Es-Smara et Sidi Yahya Al Gharb.

B. Programme de réhabilitation des constructions menaçant ruine

Ce programme consiste à conforter les constructions menaçant ruine et à reloger les ménages habitant des logements à risque. Il intervient également à travers l'octroi d'aides directes aux bénéficiaires afin qu'ils réalisent eux-mêmes les travaux de confortement exigés par un bureau d'études.

Au titre de l'année 2014, il est prévu le lancement des travaux pour 8 nouveaux programmes dans les villes de Casablanca, Lakbab, Benguerir, Kalaa Des Sraghna, Ksar

Lakbir, Meknès, Safi et Salé au profit de 15.000 ménages. Aussi, et en vue de combler le vide juridique constaté dans ce domaine, un projet de loi sur les constructions menaçant ruine a été établi et mis dans le circuit d'approbation et d'adoption.

C. Programme de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et de mise à niveau urbaine

Ces opérations de mise à niveau urbaine ont pour objectifs de généraliser l'accès aux équipements de base et d'améliorer le cadre bâti et la qualité des espaces urbains dans les villes.

En 2014, il est prévu l'engagement de 60 nouveaux programmes de mise à niveau urbaine et de projets inscrits dans le cadre de la Politique de la Ville.

D. Programme d'habitat social dans les provinces du sud du Royaume

Ce programme a pour objectif d'une part, de résoudre définitivement la problématique de l'habitat insalubre dans les centres urbains des provinces concernées pour un besoin total de 20.686 unités et d'autre part, de mettre à la disposition des différentes catégories sociales des lots de terrain adaptés à leurs besoins et permettre aux familles démunies ou à faibles revenus d'accéder à des conditions de logement améliorées pour un besoin global de 26.000 unités.

Promotion de l'offre en logements

A. Programme des villes nouvelles

Ce programme a pour objectif de soulager la pression des demandes en logements qui sévit dans les grandes agglomérations. Il s'est traduit par le lancement de quatre villes nouvelles à savoir Tamansourt, Tamesna, Lakhyayata et Chrafate, sur une superficie totale de 5.270 ha. Ces villes dont le coût de réalisation est de 122 milliards de dirhams devront accueillir près de 200.000 logements.

B. Programme de logements sociaux à 250.000 DH

A l'effet d'accroître l'offre en logements sociaux, l'Etat a accordé une exonération fiscale totale (TVA, IS, IR et tous les taxes et droits à caractère national et local) aux promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes conventionnés de 1.500 logements sur une période de 5 ans.

Dans le cadre de ce dispositif, 503 projets ont été autorisés avec une consistance de 371.215 logements à fin juin 2013. Les travaux ont démarré au niveau de 412 projets totalisant 313.594 logements.

A fin 2014, il est prévu que le nombre cumulé de logements sociaux achevés atteigne 120.000 logements.

C. Programme de logements sociaux à faible valeur immobilière totale

Depuis 2008 ; date où le nouveau dispositif d'encouragement a été accordé au profit des promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes de construction de 500 logements de faible Valeur Immobilière Totale (V.I.T) et jusqu'à fin juin 2013, le nombre de logements à faible valeur immobilière mis en chantier a atteint 52.912 dont 22.411 ont été achevés. Le Ministère de tutelle compte produire annuellement 9 000 unités à faible valeur immobilière totale (VIT).

D. Programme de logements destinés à la classe moyenne

Ce nouveau dispositif, introduit dans le cadre de la Loi de Finances de l'année 2013, a pour objectif la promotion du logement de la classe moyenne en offrant des logements d'une superficie comprise entre 80 m² et 120 m² avec un prix de vente du mètre carré n'excédant pas 6.000 DH au profit des citoyens dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 20.000 DH. Ainsi et en n 2014, il est prévu le lancement de 5.000 logements dans le cadre de ce dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement, et pour mettre au point les mesures qui donneront corps à ce dispositif, deux actions ont été identifiées et seront lancés en 2014. Il s'agit de :

- La mise en place d'un observatoire de la politique de la ville en vue de créer un système de veille territoriale et un lieu d'expérimentation pour des solutions novatrices en termes de coordination dans la planification, de coopération dans la gestion des espaces à caractère urbain et d'identification des principales sources d'informations propres à la ville en termes d'indicateurs de suivi et d'évaluation des projets de ville ;
- L'encadrement des acteurs opérant dans le domaine de la politique de la ville afin de redynamiser les initiatives locales, à travers la mise en œuvre d'un programme de formation, au profit des cadres du département chargé de la politique de la ville.

Les engagements du gouvernement en matière de Préservation de l'environnement au titre de l'année 2014

La préservation de l'environnement dans tous les secteurs d'activité est érigée en priorité majeure de toutes les politiques et stratégies de développement en tant que condition primordiale pour assurer la pérennité du patrimoine naturel et l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens.

L'importance accordée au secteur de l'environnement a été soulignée dans le Discours du Trône du 30 Juillet 2009 aux termes duquel Sa Majesté le Roi a appelé à l'élaboration de la Charte Nationale pour l'Environnement.

A ce titre, les objectifs assignés à la politique nationale en matière d'environnement consistent essentiellement en :

- La résorption des grands déficits dans ce domaine et la mise en place d'un système de protection durable de l'environnement sous forme de Charte Nationale établie en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, société civile, secteur privé ...)
- La sauvegarde de la biodiversité et de la qualité du patrimoine naturel et historique ;
- Le développement équilibré et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions sanitaires des citoyens.

Parallèlement à la mise en œuvre des principaux programmes d'intervention de la politique environnementale nationale, un projet de loi-cadre portant charte de l'environnement et de développement durable a été adopté par le conseil du Gouvernement. Cette loi-cadre vise essentiellement à décliner la charte nationale de l'environnement et du développement durable

Ledit projet traduit, ainsi, la détermination de notre pays à inscrire ses efforts de développement économique, social, culturel et environnemental dans une perspective durable, en veillant à ce que les stratégies sectorielles, les programmes et les plans d'action prévus soient menés dans le strict respect des exigences de protection de l'environnement et du développement durable, ce qui va se traduire ultérieurement par l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Développement Durable.

La mise en œuvre de la politique publique afférente à l'environnement s'articule autour des principaux programmes d'intervention suivants:

A. Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA)

Le PNA élaboré en 2005, vise principalement la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement et le renforcement du réseau pluvial, la réalisation des installations d'épuration avec traitement primaire, secondaire et tertiaire, ou selon les cas, des stations de prétraitement et émissaires en mer. Il devra permettre à l'horizon 2020 d'atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% en milieu urbain, de rabattre la pollution d'au moins 60 % et d'améliorer le taux de la professionnalisation de la gestion du service d'assainissement liquide.

L'année 2013 a été marquée par le financement des projets d'assainissement liquide au profit de 102 villes et centres urbains par une contribution budgétaire de 265 millions de dirhams.

Par ailleurs, l'année 2014 verra la poursuite de la mise en œuvre du PNA à travers la contribution à hauteur de 250 millions de dirhams au financement des projets concernant 123 villes et centres urbains.

B. Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)

Il a été élaboré en 2008 dans un contexte marqué par une forte croissance de la population urbaine et une prolifération des quartiers périphériques avec une augmentation conséquente des besoins d'accès aux services de base. Cette situation a rendu plus ardue la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, dont la production en milieu urbain est estimée à 5 millions de tonnes par an, soit un ratio de 0,76kg/habitant/jour.

Ce programme vise essentiellement l'appui aux communes pour :

- ✓ la professionnalisation des services des déchets ménagers ;
- ✓ l'amélioration de l'accès au service de collecte en portant le pourcentage des quantités de déchets collectés en milieu urbain à 90% en 2015 et 100 % en 2020 ;
- ✓ la mise en place des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100% en 2015) ;
- ✓ le développement de la filière de « tri-recyclage-valorisation » avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de 20% de recyclage en 2015 ;
- ✓ la réhabilitation et/ou la fermeture de toutes les décharges spontanées existantes en 2015 ...

L'année 2014 devra connaître la poursuite de la mise en œuvre du PNDM en vue de résorber le retard accusé notamment dans le domaine de l'assainissement solide et le manque de compétence au niveau local.

Outre la mise en œuvre du PNA et du PNDM, les principales actions programmées au titre de 2014 peuvent être résumées comme suit :

- ✓ La poursuite de l'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable à travers l'organisation des 1ères assises sur le développement durable et l'organisation de la 8ème session du Conseil National de l'Environnement ;
- ✓ La mise à niveau environnementale dans le secteur de la poterie à travers la substitution des fours traditionnels par des fours à gaz au profit des artisans potiers dans les zones sensibles et prioritaires. Une enveloppe budgétaire de 20 millions de dirhams sera réservée pour subventionner l'acquisition des fours à gaz, à hauteur de 40%;
- ✓ La poursuite du projet Gestion Intégrée des Zones Côtières (2012-2017) au niveau de la région de l'Oriental, lancé dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale et un appui du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) de 46 millions de dirhams.

Conclusion

Le Maroc multiplie les efforts ; en ce concerne le domaine de l'environnement ; de l'habitat et de la politique de la ville avec pour objectifs l'amélioration du cadre de vie des citoyens et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion social. Pour cela Beaucoup d'action ont été entreprise par les gouvernements ; mais les résultats concrets n'avaient guère été à la hauteur ; faute de réelle volonté politique et de moyens financiers...

Dans l'attente des résultats finals du plan d'action pour 2014 qui s'apparait très ambitieux en vue d'atteindre les objectifs fixés. A cet égard et en vue de combler le déficit en logements tout en offrant des conditions favorables d'insertion sociale pour les populations défavorisées, le Gouvernement travail sur l'amélioration des conditions d'habitat et la promotion de l'offre en logements ...en introduisant dans toutes ses stratégies de développement le concept de développement durable qui favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, économiques et sociales, pour renforcer la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des activités économiques respectueuses de l'environnement . Donc seule une intervention publique forte, coordonnée et adaptée aux réalités de terrain, suivi d'une conscience sociale et enfin une mobilisation de tous les moyens nécessaires peut permettre, à plus au moins long terme, d'arriver à atteindre les objectifs fixés.

SOCIETE FAMILLE FEMME ET JEUNESSE

Sur le plan social

La population marocaine estimée à 33.5 millions d'habitants dont 56% est urbaine, est composée principalement de Berbères (30%) qui se trouvent dans les zones montagneuses et rurales et d'Arabes (69%) qui sont majoritaires dans les zones urbaines. Aux Arabes et aux Berbères, il y a lieu d'ajouter les apports reçus d'Afrique noire qui ont, dans le sud, métissé une partie de la population. Les autres populations sont les juifs (0.2%) originaires pour la plupart de l'Europe. La population marocaine est une population jeune puisque ses deux-tiers ont moins de 30 ans, par contre, l'indicateur le plus important de l'évolution démographique est sans conteste la baisse continue du taux de croissance de la population. Cette tendance au vieillissement de la population constitue une donne importante à intégrer dans différents programmes de développement. En effet, et depuis la fin des années 1990, le Maroc s'est engagé dans un processus de transition politique et démocratique majeure. De nombreuses réformes, visant à affirmer la primauté du droit, la défense des droits de la personne, et particulièrement les droits des femmes, des enfants et des catégories sociales les plus défavorisées, ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation. Le Maroc est encore malheureusement un des pays les moins avancés par rapport au classement mondiale du Développement Humain défini par le PNUD (129ème place sur 177) avec un taux de pauvreté assez important qui s'élève à 13%. En effet, les pauvres se trouvent plus principalement dans les espaces ruraux et particulièrement dans les douars dû notamment au grand fossé qui les séparent encore des villes en termes de développement. L'accroissement des inégalités entrave la réduction de la pauvreté. Compte tenu des disparités actuelles, le Maroc n'a pas enregistré la croissance suffisante pour atteindre les objectifs pieux de lutte contre la pauvreté.

Population et démographie

Marqué par l'amélioration de la santé de la population qui est due principalement au programme de planification familiale. Un programme qui a contribué considérablement à réduire les risques de morbidité et de mortalité maternelle et infantile. En effet les services de la planification familiale ont été rendu accessible à la quasi-totalité de la population marocaine et ont permis aussi la baisse de la fécondité avec un indice synthétique de fécondité ISF de 2.3 enfant par femme (2.0 enfants par femme au niveau urbain et 2.7 au niveau rural), une baisse qui n'a pas été possible sans l'amélioration du niveau de l'éducation et de la santé de la population, est renforcée aussi par l'augmentation du taux de célibat et le mariage de plus en plus tardive. A ceci il faut ajouter que la structure par groupe d'âge de la population fait état d'un léger élargissement du sommet de la pyramide des âges au détriment de la base. Ainsi, selon la CERED la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans, qui représente 8.1% de la population va s'élever à 15.9% en 2030 du fait des

changements climatique, aussi le nombre des personnes âgées serait-il presque similaire à celui des jeunes en 2050.

Développement humain

Le rapport RDH50 analysant la situation du Maroc en matière de développement Humain montre, malgré les efforts et progrès notamment en termes d'alphabétisation⁴ et de l'initiative nationale de développement humain INDH, un retard très remarquable dans les différents domaines relatifs a ce volet. Ainsi l'indice de développement humain IDH produit par le PNUD dans son dernier rapport et basé sur plusieurs critères tels que le taux de pauvreté est très critique et classe par conséquent encore une fois le Maroc dans une mauvaise position

Costa Rica	68	Malaisie	62	Swaziland	148
Côte d'Ivoire	171	Maldives	103	Tadjikistan	133
Croatie	47	Mali	176	Tanzanie (République-Unie de)	159
Cuba	44	Malte	39	Tchad	184
Danemark	10	Mauritanie	161	Thaïlande	89
Djibouti	170	Maurice	63	Timor-Leste	128
Dominique	93	Mexique	71	Togo	166
Égypte	110	Micronésie (États fédérés de)	124	Tonga	100
Émirats arabes unis	40	Moldova (République de)	114	Trinité-et-Tobago	64
Équateur	98	Mongolie	103	Tunisie	90
Érythrée	182	Monténégro	51	Turquie	69
Espagne	27	Maroc	129	Turkménistan	103
Estonie	33	Mozambique	178	Ukraine	83
États-Unis	5	Myanmar	150	Uruguay	50
Éthiopie	173	Namibie	127	Vanuatu	131
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	84	Népal	145	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	67
Fédération de Russie	57	Nouvelle-Zélande	7	Viet Nam	121
Fidji	88	Nicaragua	132	Yémen	154
Finlande	24	Niger	187	Zambie	141

Source : Rapport du PNUD sur le développement Humain 2014⁵

Jeunesse

Le concept « jeunesse » se réfère au stade de la vie entre enfance et âge d'adulte. Ainsi plusieurs définitions internationales notamment celle des organisations des nations unies, utilise la tranche d'âge de 15 à 24 est comme définition de référence de la jeunesse au niveau internationale. Toutefois cette période particulière de la vie ne signifie pas seulement la maturité biologique et psychologique mais aussi le processus d'intégration sociale, de développement des compétences et des capacités qui durent jusqu'à ce que l'individu atteinte un niveau suffisant d'autonomie et de responsabilité sociale et d'indépendance.

En effet au Maroc les chiffres⁶ montrent que 87.5% des jeunes sont encore célibataires, 81% vivent encore avec leurs parents avec un taux d'inactivité s'élevant à 65%. Dans ce contexte et comme dans plusieurs pays, compte tenu de l'allongement de la transition vers l'âge adulte résultant de l'absence de certaines opportunités qu'une définition plus large à été

⁴ Campagne d'alphabétisme lancée depuis 2003 dans le cadre de la charte nationale de l'éducation et de la formation.

⁵ <http://www.ma.undp.org/>

⁶ Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan, « Les Jeunes en Chiffre » Aout 2012.

adoptée pour que la référence en terme d'âge qui représente cette catégorie soit entre 15 et 29, néanmoins, certains catégorie au-delà de 29 ans seront concernées par la SNIJ⁷ pour bénéficier des politiques intégrées d'inclusion sociale et économique de la jeunesse marocaine.

Compte tenu de ces données, les jeunes au Maroc représentent aujourd'hui environ 30% de la population totale du pays, avec un effectif globale de plus de 8.4 millions de jeunes marocains cette situation démographique constitue à la fois une chance et un défi majeur dans la mesure où elle représente un atout à contributions positives et importantes dans le processus économique, mais avec une augmentation de la population en âge de travailler par rapport aux enfants et personnes âgées, à savoir 44% entre 15 et 64 ans. Cette structure a causé la baisse des taux de dépendance, la plupart des jeunes ont été exclus de la croissance économique avec un taux de chômage très élevé même si atténué par le secteur informel avec peu ou pas de sécurité d'emploi ni d'avantage sociaux. Dans ce contexte plusieurs réformes politiques, économiques et sociales ont été initiées notamment :

- *La constitution de 2011* qui insiste dans son article 33 sur la nécessité d' " étendre et généraliser la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays, aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire, sociale ou professionnelle et faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la science, à la technologie, à l'art, aux sports et aux loisirs tout en créant les conditions propices au plein déploiement de leurs potentiel créatif et innovant dans tous ces domaines ". La constitution a aussi renforcé le cadre légal par l'institutionnalisation d'un conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative qui a pour mission comme évoqué par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI de « contribuer aux axes stratégiques et adopter avec la participation des jeunes, une politique prenant en compte la pleine citoyenneté des jeunes ».
- *La déclaration gouvernementale* (janvier 2012) plaçant les jeunes au centre de préoccupation, qui aurait dû mettre l'accent sur les problèmes multiples de la jeunesse marocaine, à proposer une stratégie transversale dans une approche globale au delà des considérations sectorielles participatives qui impliquent tous les acteurs politiques et associatifs agissant dans le domaine.
- *La question des politiques publiques dédiée à la jeunesse* : marquée depuis les années 80 par l'absence de politiques publiques d'emploi même si compensée par la création en 1990 du conseil national de la jeunesse et de l'avenir qui devait éclairer la décision publique dans ce sens et malgré les différentes réformes entamées par les gouvernements précédents la problématique de la jeunesse n'a pas cessé de s'accroître. Ainsi et conformément aux orientations royales le gouvernement actuel doit faire de la jeunesse une de ses principales priorités en adoptant des politiques

⁷ Royaume du Maroc, Ministère de la jeunesse et sports en collaboration avec le comité interministériel de la jeunesse, La stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2015-2030

permettant d'assurer leurs accès au marché de l'emploi et leurs protection contre les comportements marginaux à risque.

- *Les politiques de santé et prévention des fléaux sociaux* (tabagisme, drogue, violence...) et on distingue :
 - Le programme national de santé scolaire et universitaire.
 - Le programme national de lutte contre le tabagisme.
 - Le programme national des IST/SIDA (2012-2016).
 - Le programme national de la santé mentale.
 - Le programme national de la santé bucco-dentaire.
- *Les politiques d'inclusion sociale* à travers l'initiative nationale de développement humain (INDH) qui constitue un instrument clé d'insertion sociale ou dans le cadre de la stratégie 2012-2016 du ministère de la famille et de la solidarité et on peut citer dans ce contexte :
 - INDIMAJ de réinsertion des enfants de la rue.
 - INQAD contre le travail domestique des petites filles.
- *La vision 2020* de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse qui a pour objectif d'améliorer les conditions de la vie de ces citoyens et de promouvoir le développement humain avec 62 mesures prioritaire et 75 complémentaires dans les axes relatifs aux droits humains, l'égalité, l'approche intersectorielle, l'additionalité, la territorialisation, la participation active des jeunes...

En conclusion et malgré les initiatives multiples à travers les différentes agences publiques, la problématique est toujours traitée de façon sectorielle dans l'absence d'une politique intégrée et de cadre stratégique commun. Ces politiques publiques connaissent une fragmentation liée au manque de coordination entre les parties prenantes en plus de ça, le ciblage reste inadéquat et insuffisant dans le manque de mécanismes qui assurent que les investissements publics profitent équitablement à tous les jeunes avec le caractère inefficace et désuet des prestations des services. Cela est dû à l'utilisation insuffisante des mécanismes de partenariat public- privé pour fournir évaluer et améliorer les prestations des services. Il faut ajouter aussi à ces limites que cet axe ne bénéficie ni de ressources suffisante ni de personnes qualifié ni de cadre législatif pour la jeunesse avec un manque de suivi et d'évaluation de ces programmes.

Femme

La femme marocaine qui constitue une composante essentielle de la population sur tous les échèles a été malgré le rôle important qu'elle joue dans la société marginalisé du processus de développement, même si elle a pu réaliser après un long combat des avancées énormes, les problèmes de droits et parité persistent encore.

En effet, ces réalisations qui sont aussi le produit de l'ouverture politique et démocratique dans notre pays restent insuffisantes, et les rapports d'évaluation et

d'étude de la problématique nationaux et internationaux sont accablants et présentent des chiffres qui en disent long sur le progrès qui doit être fourni par les acteurs concernés par la question des droits de l'homme au Maroc. Dans ce contexte on peut citer :

- Le rapport du World Economic Forum **d'évaluation de la parité** qui a classé le Maroc dans les domaines de la santé 88ème, 109ème dans l'accès à l'éducation et 111ème et 129ème respectivement dans la représentation dans les instances politiques et les opportunités économiques.
- Le rapport mondial du HRW qui a confirmé le constat que le code de la famille contient de nombreuses dispositions discriminatoires malgré les incorporations dans la constitution marocaine 2011 de dispositions importantes relatives aux droits humains et à l'égalité, et l'amélioration depuis 2004 des droits des femmes en matière de divorce, de garde d'enfants et l'élévation de l'âge de mariage. L'ONG souligne que le royaume a encore des progrès à faire et le déficit auquel il doit faire face est le travail des enfants surtout les filles employées comme domestiques à partir de l'âge de 8 ans sachant que les lois interdisent le travail des enfants de moins de 15 ans.
- L'étude ' Women's Right in the Arab world' réalisée par la fondation THOMSON REUTERS a donné par contre un classement encourageant même si elle prend en considération l'analphabétisme sachant que 52.6% des femmes marocaines dont 71.8% sont issues du milieu rural en « âge d'activité » c'est-à-dire 15 ans et plus sont analphabètes (avec une progression de 25.7% depuis 2000). D'autres critères sont aussi pris en considération comme la parité, la représentation politique et économique ainsi que les problèmes de harcèlement sexuel et le mariage forcé et des mineurs qui est en nette augmentation depuis 2009 et donc cette étude a classé le Maroc 8ème sur 22 pays arabe ou il fait bon vivre pour les femmes.

Stratégie et politiques au profit des femmes au Maroc

Les politiques publiques sont devenues plus sensibles aux questions d'égalité et d'équité sociale après le lancement de la stratégie nationale pour l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble des politiques publiques et sectorielles en 2006, et de la «Stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes», Ainsi que le processus de budgétisation sensible au genre « BSG ou «gendérisation» du Budget de l'État » qui a été lancé par le ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre de la réforme des dépenses publiques. A noter que ce processus s'est enrichi des meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationales et le dernier projet -publié- de loi de finance de 2014 a insisté sur le développement de la participation des femmes aux différents chantiers nationaux : politique sociale ou économique tout en soulignant l'amélioration du nombre des femmes dans la Fonction publique avec un taux qui s'est élevé à 33,8%.

le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social qui est le ministère concernée, a mis en place la stratégie 4+4 du Pôle social pour la période 2012-2016 qui est déclinée en 4 axes à savoir :

- l'appui institutionnel et le renforcement du pôle social ;
- l'encadrement, l'accompagnement et la structuration de l'action sociale ;
- la promotion de l'action de prise en charge et de solidarité ;
- la réalisation de l'équité, de l'égalité et de la justice sociale.

Et c'est dans le cadre du 4^{ème} axe stratégique que s'inscrit le Plan Gouvernemental pour l'Égalité PGE en perspective de la parité au titre de la période 2012-2016 avec 132 actions à mettre en œuvre ce qui a nécessité la création d'un comité ministériel de pilotage chargé de proposer les mesures législatives et organiques à mettre en place pour la mise en œuvre du plan.

Sans oublier le programme stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité et l'équité de genre dans les secteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale pour la période 2011-2015 lancé par ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle

En plus du renforcement du cadre institutionnels à travers La Délégation Interministérielle pour les Droits de l'Homme (DIDH), Le Conseil National des Droits de l'Homme, L'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les Formes de Discrimination, Le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance l'Observatoire National pour l'Amélioration de l'image de la femme dans les médias, l'Observatoire de violence à l'égard des femmes⁸, l'Observatoire de l'Égalité de Genre dans la Fonction Publique, plusieurs avancées juridiques méritent d'être citer, tel que :

- Le projet de loi relatif à l'adhésion du Maroc au protocole optionnel de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (levée des réserves sur la CEDAW).
- la Loi Organique n°02.12 relative aux nominations aux hautes fonctions, en application des articles 49 et 92 de la Constitution qui vise à ancrer les principes et les critères de mérite, d'égalité des chances, de compétence, de transparence, de non-discrimination, de parité entre femme et homme et d'équité
- L'amendement de l'article 475 du code pénal relatif à la suppression du paragraphe qui donne droit à l'auteur d'un viol d'épouser sa victime et d'échapper ainsi à des poursuites judiciaires.
- L'adoption, du projet de loi n°19-12, fixant les conditions d'emploi et de travail des employés de maison et qui a pour objectif de lutter contre l'emploi des jeunes filles de moins de 15 ans

⁸ Un comité de pilotage composé de représentants de départements ministériels impliqués dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes, des représentants d'ONG et de groupe de recherche universitaire a été interpellé par le MSFFDS en vue d'élaborer une vision de l'observatoire national de violence à l'égard des femmes.

- L'adoption du projet de décret n° 2-13-533 relatif au Fonds de soutien à l'encouragement de la représentation des femmes.

En conclusion, même avec les différents projets et données qu'on a cités, la question est liée à la volonté de mettre en œuvre des programmes plus compatibles avec la réalité et les conditions de la femme marocaine, en plus de mesures d'accompagnement de suivi et d'évaluation et de corrections plus adaptées. Néanmoins, il n'y a pas suffisamment de recul encore pour évaluer l'impact et les difficultés de mise en œuvre.

EDUCATION

Ce rapport, et à travers plusieurs axes, traite quelques volets des objectifs du millénaire pour le développement OMD, il consacre ainsi cette partie à l'éducation. L'éducation comme condition préalable essentielle pour le développement du pays, pour garantir un avenir durable et équitable et comme plate forme indispensable pour combattre le chômage, pour réduire la pauvreté et lutter contre plusieurs problèmes sociaux.

Ainsi, les défis sont majeurs et plusieurs objectifs sont à réaliser dans le cadre des OMD à l'horizon 2015 et l'engagement fait à Dakar par plusieurs gouvernements à savoir : assurer l'éducation primaire pour tous, ce qui pèse lourdement sur ces derniers, plusieurs gouvernements à cet effet, n'ont pas été à la hauteur de cet engagement. En effet le Maroc, aussi fait office de dernier de la classe aux cotés du Pakistan, du Mali et de la Mauritanie ainsi que d'autres pays africains en développement et figure parmi les 21 pays les moins avancés. Cette situation catastrophique à été confirmée dans le rapport publié récemment en 2014 par l'UNESCO intitulé « *enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous* », Un rapport qui dresse le bilan noir pour le Maroc et les chiffres relatifs à ce dernier dans ce domaine sont effrayants et classent le royaume 143^{ème} sur une liste de 164 pays.

En effet, les disparités persistent lourdement malgré les efforts et les avancés remarquables en la matière visant à l'amélioration de la qualité de l'éducation par la restructuration du cycle de l'éducation, à l'amélioration de la qualité du contenu pédagogique et à assurer la généralisation de l'éducation par la discrimination positive au profit des filles particulièrement celles issues du milieu rurale. Depuis 2000, de nombreux chantiers ont été entamés en vue d'éliminer les disparités géographiques comme dont la charte national de l'éducation et de la formation (2000 – 2009), renforcée par le programme NAJAH et le plan d'urgence (2009 – 2012) se déclinant en sept sous-système relatifs aux objectifs stratégiques spécifiques suivantes :

- L'enseignement préscolaire ;
- L'enseignement primaire ;
- L'enseignement secondaire collégial ;
- L'enseignement secondaire qualifiant ;
- L'enseignement originel ;
- L'alphabétisation ;
- L'éducation non formelle.

La réalisation de ces objectifs doit servir deux grandes priorités stratégiques à savoir, le perfectionnement de l'existant et La maîtrise des défis d'avenir.

D'autres programmes méritent d'être cités, tel que le **programme TAYSSIR** lancé en 2008-2009 qui ciblera en 2014-2015 (année scolaire) 812 000 élèves, soit 494 000 ménages avec un budget global de 778 millions de Dirhams contre 713MDH en 2013-2014 même s'il ne vise pas une extension géographique pour 2014-2015. Le programme cible 434

communes rurale dont 366 sont ciblées par l'initiative nationale de développement humain puisque ce programme s'inscrit dans le cadre du système de protection sociale. Ainsi, l'élargissement passera d'un ciblage géographique qui nécessitera un budget de 1.1 milliard de dirhams et une forte mobilisation de tous les acteurs concernés à un ciblage individuel des ménages, ce qui permettra aussi le ciblage des bénéficiaires du RAMED. Et c'est dans cette perspective qu'une convention du partenariat à été signée en avril 2014 pour l'évaluation de la performance des méthodes de ciblage de ce programme et l'amélioration de l'action publique dans ce sens, la convention a été signée par la Banque Mondiale, l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) et le Système des Nations Unies au Maroc. Ainsi, selon le Haut Commissariat au Plan les résultats son très satisfaisants puisque le programme TAYSSIR a eu un impact positif sur les bénéficiaires avec une réduction du taux d'abondant jusqu'à 57% et un taux de retour des abondants de 37% avec une amélioration respective de ces indicateurs de l'ordre de 15% et de 30%.

Sans oublier d'autres projets et programmes en cours de réalisation tel que **les Projets d'intégration, Programme Arabe pour l'Innovation des curricula et l'Intégration des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Éducation, le programme « Massar »** initié par l'ex-ministre de l'éducation, qui visait des relations tendues entre gouvernement et étudiant, les programmes et orientations pour le primaire et le secondaire et le programme des coopération 2012-2016 en matière d'éducation qui visent :

- ❖ **Accès et une rétention équitable et de qualité à l'éducation de base** (la MEN et l'UNISEF)
- ❖ **La gouvernance :**
 - Le système de suivi/évaluation et d'action au niveau local pour équité en éducation.
 - Capitalisation et gestion des connaissances dans le cadre du programme de coopération UNICEF et le MEN.
- ❖ **Participation des jeunes et adolescents :**
 - Le système d'éducation non formelle : Le système non formel pour les jeunes exclus du système formel (ISTIDRAK).
 - Renforcement des passerelles entre l'école/ l'éducation non formelle et le monde du travail
- ❖ **Qualité de l'éducation :**
 - Professionnalisation des enseignants⁹ : à travers le renforcement des capacités des formateurs des centres de formation des enseignants.
 - L'évaluation des apprentissages.
 - Modèle de l'école respectueuse des enfants.

⁹ Dans le cadre de l'initiative de la professionnalisation des enseignants, menée conjointement par la Ligue Arabe et l'UNICEF au niveau de la région MENA, l'UNICEF au Maroc appuie le partage de l'expérience du Maroc avec les autres pays de la région.

Toutefois, ces efforts fournis n'ont pas pu réaliser les grandes objectifs notamment ceux qui visent la réduction des disparités entre milieux et genre. En effet les chiffres et les données présentés par le ministère concerné et le Haut Commissariat au plan montrent un taux de scolarisation très faible qui ne dépasse pas en 22.3% pour les filles en milieu rural, en genre encore seulement 97% des filles accèdent au primaire contre 98.9% pour les garçons. Quand aux disparités entre milieux rurale et urbain affiche au primaire 98% contre 94.9% et 27.5% contre 77.4% au niveau du collège.

7- تطور النسب الخام للتمدرس (*) بالتعليم الأولي
7- Evolution des taux bruts de scolarisation (*) au préscolaire

		2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
National	المجموع الوطني Total	60.2%	57.7%	63.8%	59.4%	64.5%	59.5%	59.7%	64.3%
	بنات Filles	50.2%	48.9%	55.1%	51.2%	54.1%	51.9%	52.5%	57.5%
Rural	الوسط القروي Total	42.7%	39.6%	42.8%	39.9%	38.5%	38.5%	39.4%	41.7%
	بنات Filles	24.4%	23.1%	26.9%	25.1%	24.2%	24.1%	25.5%	28.3%

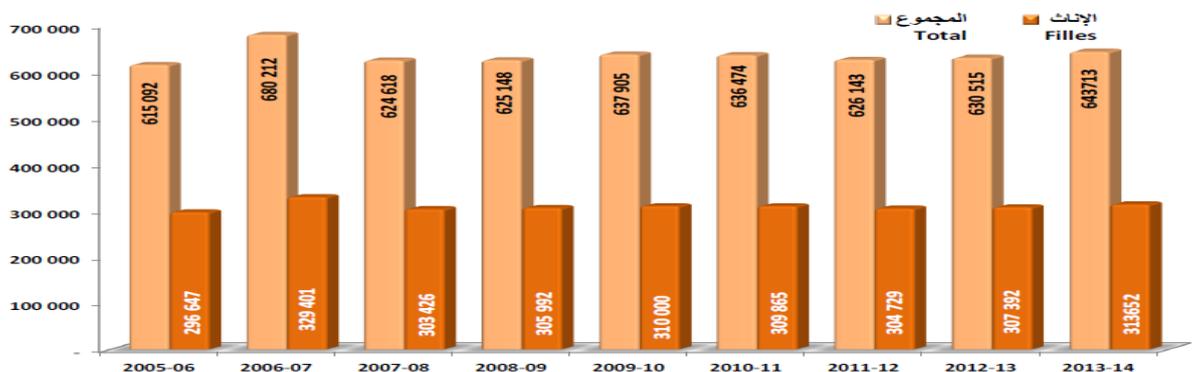
(*) نسب تدرس تم احصاها اعتمادا على استطلاعات احصاء 2004

(*) Taux de scolarisation calculés sur la base des projections de la population du recensement 2004

Le taux de scolarisation au préscolaire après une stagnation entre 2011 et 2013 se maintenant à 58% et enregistre une amélioration au niveau national de 4.6% en 2013-2014 contre 0.2% en 2012-2013 pour atteindre ainsi 64.3% en 2013-2014 dont un taux de scolarisation des filles de 57.5%.

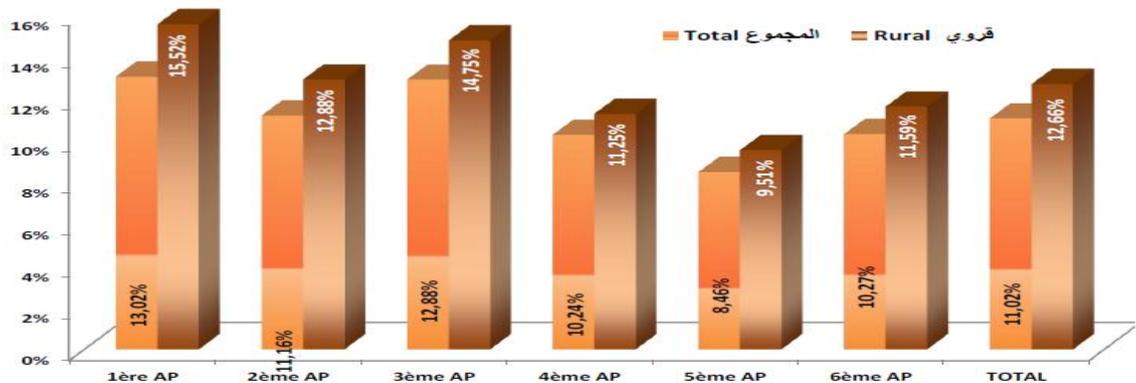
Rappelons dans ce cadre qu'en 2015, selon le Rapport d'évaluation publié par l'UNESCO, la probabilité pour les pays d'atteindre l'objectif de scolarisation pré-primaire fixé par l'organisme de 70%. Le Maroc figure dans la liste des pays qui sont « loin de l'objectif » avec un taux situé entre 30 et 69%. D'ailleurs, le taux d'alphabétisation chez les adultes ne dépasse pas 80% et n'atteint pas le seuil de 95% établi par cet organisme.

تطور عدد المسجلين الجدد بالسنة الأولى ابتدائي (عمومي + خصوصي)
Evolution des effectifs des nouveaux inscrits en 1ère année primaire (Public + privé)



En ce qui concerne les chiffres liés à la qualité de l'éducation, les taux d'abandon scolaire atteignent respectivement en 6^{ème} primaire et 3^{ème} collège 8% et 15.8%. Pour la qualité de l'apprentissage, le niveau est aussi faible puisque 34% des élèves¹⁰ de la 6^{ème} année primaire maîtrisent les compétences de base en mathématiques par exemple, et seulement 30% des élèves qui ont atteint la 4^{ème} année du primaire acquièrent les éléments fondamentaux et le minimum d'apprentissage en lecture. En total, le taux de redoublement reste relativement stable par rapport au 2013 et atteint en 2014 12,66%. Quand à l'enseignement secondaire, le Maroc a été exclu à cause de l'insuffisance d'information, en revanche, le taux d'alphabétisation des adultes n'a pas échappé à l'analyse avec moins de 80% le royaume est loin derrière l'Algérie, la Namébie, la Palastine... et encore Trinité et Tabago !!!

نسبة عدد التلاميذ المكررين حسب المستويات (عمومي)
Part des élèves redoublants par niveau (Public)



En termes de solutions et dans la nécessité d'investir plus, l'UNESCO préconise ainsi «un investissement à hauteur de 6% du produit national brut (PNB) dans le domaine de l'enseignement.». A noter que le Maroc ne consacre que 5,4% de son PNB à ce secteur important, loin derrière le Viet Nam (6,6%) ou encore les Iles Salomon (7%). Cependant, l'organisme indique qu'en 2015, le royaume « fera partie des pays ayant atteint les objectifs de scolarisation permanente».

4- تطور أعداد التلاميذ حسب الوسط والجنس والأسلاك التعليمية

4- Evolution des effectifs des élèves par milieu, sexe et cycle d'enseignement

		2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
ENSEMBLE PUBLIC et PRIVE (Primaire+Collégial+Qualifiant)		المجموع عمومي وخصوصي (ابتدائي+إعدادي+تأهيلي)							
Primaire	Total مجموع	3 939 177	3 878 640	3 863 838	3 945 201	4 001 313	4 016 934	4 021 052	4 030 142
	Filles إناث	1 830 328	1 810 898	1 817 245	1 863 908	1 897 399	1 910 711	1 915 048	1 918 353
Collégial	Total مجموع	1 404 175	1 438 102	1 447 354	1 433 089	1 456 849	1 488 659	1 571 227	1 618 105
	Filles إناث	630 157	644 153	641 129	633 918	641 501	653 889	696 635	723 537
Qualifiant	Total مجموع	681 369	713 633	784 935	861 516	921 527	960 503	983 515	988 134
	Filles إناث	327 737	346 556	386 310	424 052	447 724	460 035	469 854	468 557
Total	Total مجموع	6 024 721	6 030 375	6 096 127	6 239 806	6 379 689	6 466 096	6 575 794	6 636 381
	Filles إناث	2 788 222	2 801 607	2 844 684	2 921 878	2 986 624	3 024 635	3 081 537	3 110 447

¹⁰ Résultat du progrès d'évaluation des acquis (PNEA) mené par le conseil supérieur de l'enseignement.

1- تطور أعداد المؤسسات حسب الوسط والأسلاك التعليمية

1- Evolution du nombre des établissements par milieu et cycle d'enseignement

		2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
ENSEMBLE PUBLIC (Primaire+Collégial+Qualifiant)		المجموع العمومي (ابتدائي+إعدادي+تأهيلي)							
Etablissements	Total مجموع المؤسسات	9 068	9 206	9 397	9 578	9 705	10 016	10 208	10 364
	Urbain حضري	4 102	4 263	4 339	4 391	4 429	4 593	4 685	4 760
	Rural قروي	4 966	4 943	5 058	5 187	5 276	5 423	5 523	5 604
ENSEMBLE PRIVE (Primaire+Collégial+Qualifiant)		المجموع خصوصي (ابتدائي+إعدادي+تأهيلي)							
Etablissements	المؤسسات	2 037	2 399	2 798	2 956	3 168	3 461	3 656	3 941

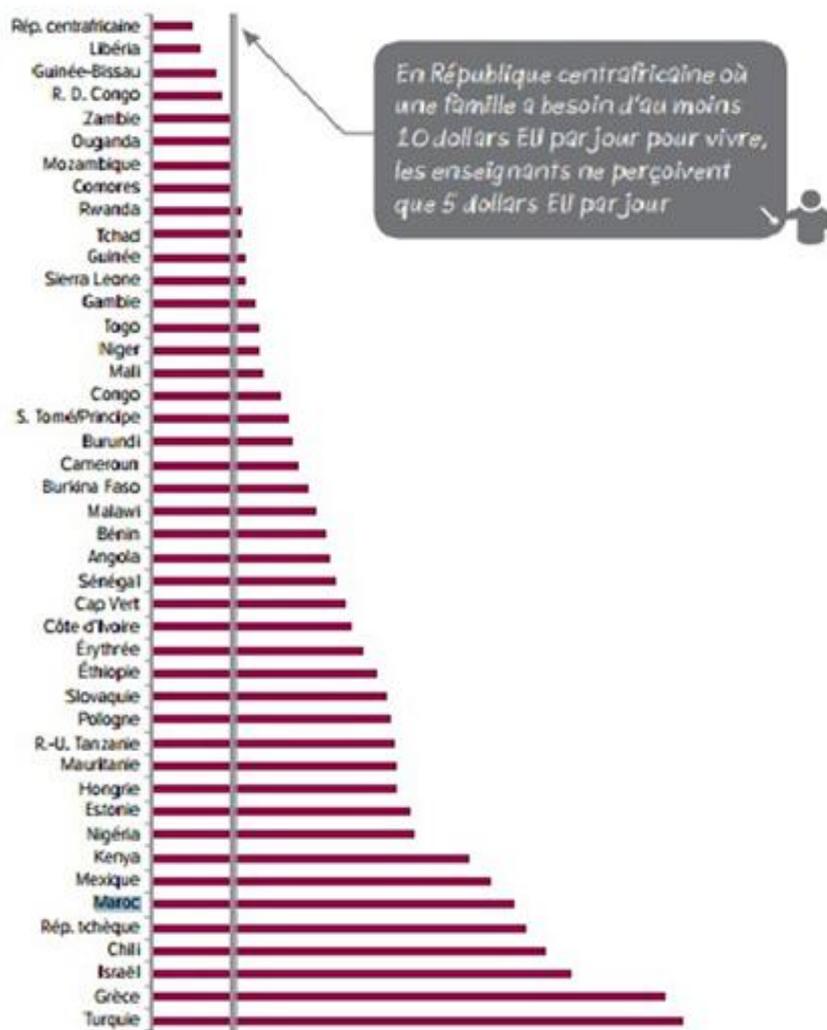
14- تطور هيئة التدريس حسب الوسط والجنس والأسلاك التعليمية

14-Evolution du personnel enseignant selon le milieu, le sexe et cycle d'enseignement

		2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
ENSEMBLE PUBLIC (Primaire+Collégial+Qualifiant)		المجموع العمومي (ابتدائي+إعدادي+تأهيلي)							
Total مجموع	Total مجموع	218 388	218 629	218 581	221 582	224 834	230 307	225 802	226 079
	Femmes إناث	85 931	87 656	93 984	88 936	91 234	94 507	96 322	97 283
Urbain حضري	Total مجموع	126 068	128 094	127 681	128 605	129 090	130 608	126 499	124 707
	Femmes إناث	57 723	59 362	62 217	59 435	59 867	60 926	60 904	60 210
Rural قروي	Total مجموع	92 320	90 535	90 900	92 977	95 744	99 699	99 303	101 372
	Femmes إناث	28 208	28 294	31 767	29 501	31 367	33 581	35 418	37 073
ENSEMBLE PRIVE (Primaire+Collégial+Qualifiant)		المجموع خصوصي (ابتدائي+إعدادي+تأهيلي)							
Total مجموع	مجموع	25 325	35 929	37 881	50 083	55 099	61 535	63 712	69 801
Femmes إناث	إناث	17 152	19 809	20 111	27 153	29 490	32 863	34 648	38 548

Nous remarquons que dans les dernières années plus d'intérêt a été donné aux infrastructures et aux ressources humaines et matérielles pour pallier à cette crise et pour répondre aux besoins des effectifs des élèves et étudiants tant dans le secteur public que privé. Pourtant, et contrairement à plusieurs pays à revenu faible qui ont augmenté les dépenses allouées à l'éducation, le Maroc voit encore son budget -25% des dépenses publiques stagné ainsi à moins de 6% du PIB depuis 1999.

Figure 6.1 : Dans certains pays pauvres, les enseignants ne touchent pas un salaire suffisant pour en vivre
Salaires journaliers des enseignants dans les établissements primaires publics, chiffres les plus récents disponibles



A ceci s'ajoute que les aides accordées au Maroc sont loin d'en faire profiter la cible. En effet, le financement total sous la forme des coûts imputés des étudiants et des bourses d'études universitaires reçu annuellement par le Maroc, la Chine, la Tunisie, la Turquie et l'Algérie égalent en moyenne au Montant total de l'aide directe à l'éducation de Base accordée aux 36 pays à faible revenu en 2010-2011 !!!

Ces statistiques accablantes pour l'éducation marocaine présentées dans ce rapport seraient dues selon plusieurs explications d'experts et avis: « à la distribution inégale des ressources ainsi qu'à la fuite des capitaux qui influent directement sur la qualité de l'enseignement ».

SPORT, CULTURE ET MEDIAS

Nous présenterons dans ce qui suit les objectifs dressés par le ministère de la communication et les projets mis en œuvre par le ministère pour atteindre ces objectifs. Ce volet se propose d'aborder notamment les réalisations du ministère de la communication dans le champ des médias et ce pour la période 2013 et 2014. Nous entendons par les médias ici la presse écrite, la presse électronique et l'audiovisuel. Ceux-ci feront l'objet du présent rapport. Soulignons que le budget du ministère de la communication comprend une enveloppe de 1,36 milliard de dirhams en 2013 contre 1,13 milliard de dirhams en 2014, soit une baisse de 16.63% enregistrée pour le budget de 2014¹¹. Ces deux budgets sont destinés à la presse, l'audiovisuel, droits d'auteur et la propriété intellectuelle, la formation, la MAP, la publicité, le cinéma, communication des organisations et la coopération internationale, la gouvernance et administration.

Avant d'aborder les politiques gouvernementales mises en place par le ministère de tutelle dans le secteur de la communication télévisuelle, radiophonique et le secteur de la presse, nous expliciterons le cadre juridique et institutionnel du secteur tout en faisant une présentation du marché de la communication télévisuelle et radiophonique.

Etat des lieux

I- Cadre Juridique et Institutionnel du secteur de l'audiovisuel et présentation du marché

Cadre juridique

Au niveau du cadre juridique, il s'agit de présenter la réglementation en vigueur qui régit le secteur et assure la régularité de son fonctionnement. Elle est composée essentiellement des principaux textes juridiques suivants :

- Dahir n° 1-02-212 du 31 août 2002 portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.
- Décret-loi n° 2-02-663 du 10 septembre 2002 portant suppression du monopole de l'État en matière de radiodiffusion et de télévision.
- Dahir n°1-04-257 du 7 janvier 2005 portant promulgation de la loi n°77-03 relative à la
la
- Communication audiovisuelle.
- Loi n° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins telle que modifiée et complétée par la loi n°34-05.
- Cahiers des charges des opérateurs.

¹¹ Le montant des budgets sont indiqués dans le rapport d'activité du ministère de la communication

Cadre institutionnel

Au niveau du cadre institutionnel l'activité audiovisuelle au Maroc est encadrée par les institutions suivantes:

- Ministère de la Communication : en tant que autorité chargée de la définition et de la mise en place du cadre juridique organisant le secteur et la détermination de la politique audiovisuelle du pays.
- HACA : en tant qu'autorité de régulation indépendante du secteur chargée de veiller à la bonne application des bases encadrant le secteur de la communication audiovisuelle par les sociétés exploitants les chaînes télévisuelles et les stations radios. Cette autorité est placée sous la protection tutélaire de Sa Majesté le Roi.

Evolution du secteur

<i>Depuis 1924</i>	Secteur monopolisé par l'Etat
<i>Aout 2002</i>	Création de la HACA
<i>Sep 2002</i>	Suppression du monopole de l'Etat (partielle dans les faits)
<i>Janvier 2005</i>	Promulgation de la loi relative à la communication audiovisuelle

Présentation du Marché

Marché de la Radio

Le marché est partagé entre l'offre publique qui est composée de 14 chaînes de la SNRT dont 4 stations nationales, une régionale et une nationale de la Soread-2m et l'offre privée qui comprend 14 chaînes de radio

Marché de la télévision

Le paysage télévisuel marocain est composé de trois opérateurs publics diffusant douze chaînes de télévisions publiques. Il s'agit de la SNRT avec huit chaînes, la Soread-2M avec deux chaînes et Medi1Sat avec une chaîne.

Politiques gouvernementales dans le secteur de la presse : Bilan semestriel 2013 et 2014

Les politiques publiques entamées par le ministre de la communication pour l'an 2013 avaient pour objectif de développer le secteur de la presse papier et la presse électronique, garantir l'indépendance et la liberté de la presse, revoir les textes, les lois et les statuts juridiques de la presse surtout en matière de la liberté de la presse, soutien de l'entreprise de la presse, qualification des ressources humaines et des professionnels de la presse notamment par le biais de la formation.

Le ministère de la communication a mis en place 4 programmes pour développer le secteur de la presse au cours du premier semestre de 2013, ces programmes concernent notamment :

- le projet du nouveau code de la presse qui s'agit d'un projet de loi composé de cinq articles et qui prévoit l'abrogation des peines privatives de liberté, l'organisation du système de répression dans les procès de diffamation, la mise en place d'un Conseil national indépendant de la presse et la reconnaissance juridique de la presse électronique.
- le projet du contrat programme 2013-2017 qui vise à moderniser l'entreprise de la presse, préserver la pluralité, améliorer les conditions professionnelles et sociales des journalistes, promouvoir la formation continue, assurer la mise à niveau de la presse en termes de qualité et de technologie.
- Préparation et lancement du livre blanc de la presse électronique et ce pour imputer les lacunes dont souffre la presse électronique au niveau du contenu, au manque d'outils de production de l'information et à l'absence d'un modèle économique. Ce livre est également une stratégie pour le développement du contenu médiatique et numérique qui souffre d'une faiblesse en termes d'offres médiatiques mais également de doter la presse électronique d'un statut juridique.

Si le ministère de la communication a mis en place plusieurs programmes pour développer le secteur de la presse, il faut noter tout de même que les réalisations du gouvernement dans ce secteur pour l'an 2013 ne sont pas aussi positives et ce malgré les résultats qui affirment en terme de chiffres que le nombre des titres édités a connu une nette progression de 39,6%, passant de 321 titres nationaux en 2012 à 448 en 2013¹². Un exploit reste à annoncer concernant la liberté de la presse notant ainsi 61 plaintes enregistrées contre les journalistes contre 106 pour l'année 2012 et 201 pour le premier semestre 2014.

Le programme de 2014 en matière du secteur de la presse consiste à continuer le travail sur le nouveau code de la presse, préparation des règlements juridiques concernant le droit des journalistes d'accéder à l'information, la mise en œuvre du contrat-programme pour soutenir et appuyer l'entreprise de la presse, le suivi de la création du conseil national de la presse, appui aux journalistes, la mise en place des programmes de formation et de la formation continue. Nous citons cependant que le bilan du ministère de la communication au cours du premier semestre de 2014 inclue le programme d'action de 2013.

¹² Rapport d'activité du ministère de la communication

Politiques gouvernementales du gouvernement dans le secteur des médias audiovisuels : Bilan semestriel de 2013 et 2014

Les politiques publiques et gouvernementales dans le secteur des médias audiovisuels se veulent de développer la gouvernance et la qualité des médias audiovisuels, permettre au pôle audiovisuel d'être plus professionnel et plus concurrentiel, faciliter le transfert numérique et la mise en place des cahiers de charges du pôle audiovisuel.

Notons tout de même que la Soread-2M a bénéficié d'un appui financier en 2013 de 60.000.000 Dh contre 800.000.000 DH de la SNRT¹³, ce qui représente respectivement en terme de pourcentage 6.4% et 81.74% du total du budget du ministère de la communication. Le budget de 2014 du ministère est défini à 441.130.000 Dh dont 84% a été engagé pour la SNRT et 6.9% pour la Soread-2m.

Le bilan de 2013 tourne autour des réalisations suivantes ; sélection de 24 projets de production pour le mois de Ramadan (SNRT), sélection de 12 projets de production par la Soread-2m pour le mois de Ramadan et lancement d'un appel d'offre de 11 projets de production. Taux d'audience de 40.6% pour les deux sociétés nationales, la majorité et le gouvernement ont bénéficié d'une couverture de 67.88% des programmes de télévision contre 28.99% pour l'opposition. L'année 2013 a vu également le lancement du projet du transfert numérique et terrestre, le lancement des travaux de préparation des cahiers de charges pour la chaîne Medi 1 tv.

Le programme de 2014 pour le pôle public de l'audiovisuel inclue le travail sur la mise en place du projet du transfert numérique et terrestre, l'adoption des cahiers de charges de Medi 1 TV, veiller à respecter les exigences des cahiers de charges des deux sociétés nationales et surtout le renforcement de la production nationale et l'adoption du contrat programme liant les deux sociétés nationales à l'Etat.

Maintenant que le bilan semestriel de 2013 et de 2014 a été explicité pour le pôle public de l'audiovisuel, il importe de souligner que les promesses et le programme du gouvernement dès son arrivée au pouvoir n'a pas pu atteindre les objectifs prioritaires en matière de la réforme du secteur de l'audiovisuel du pôle public qui se veut de promouvoir la diversité culturelle, linguistique et politique du Maroc, les politiques gouvernementales à ce propos se sont révélées peu convaincantes et ce vu la faiblesse de l'offre médiatique des chaînes nationales notamment la Soread-2m. Celle-ci en effet promeut la production étrangère composée de séries étrangères diffusées sur la chaîne toute la journée, ce qui contredit sa conformité aux cahiers de charges du ministère de tutelle. D'un autre côté, il est à souligner que le projet du lancement d'une chaîne nationale parlementaire n'a pas pu voir le jour et idem pour une chaîne nationale pour la famille et l'enfant et la libéralisation du secteur de l'audiovisuel pour permettre la rentrée des chaînes privées.

¹³ Cahiers de charges de la Soread-2m et de la SNRT

Il y a lieu de constater également que les recettes publicitaires représentent 95% des ressources financières de 2M. Cette dépendance ne manque pas d'avoir un impact sur la liberté éditoriale de la chaîne publique sachant que la baisse des subventions étatiques en 2013 et en 2014 a poussé la chaîne à acquérir des programmes bon marché et donc de moindre qualité ce qui met en cause l'indépendance éditoriale de la chaîne.

En matière de la production de la chaîne, les nouveaux cahiers de charges imposent l'accroissement des productions internes, à cet effet, l'Etat a accordé 275 millions de dirhams à la SNRT, pourtant les deux chaînes publiques Al Aoula et 2m ne cessent pas d'acquérir des programmes étrangers et bas de gamme notamment la chaîne 2m qui programme d'anciennes productions dont notamment les séries et feuilletons

Analyse Concurrentielle du secteur audiovisuel (radio et télévision)

Marché de la communication radiophonique

Le principe de pluralisme et de multiplicité de l'offre visés dans la loi sur l'audiovisuel, est relativement respecté au niveau du marché de la radio. D'ailleurs le nombre d'opérateurs privés radio en accroissement depuis l'ouverture de ce secteur indique que ce marché est accessible aux nouveaux entrants privés qui, depuis leur entrée sur ce marché, aucune cessation d'activité ou de sortie du marché n'a été enregistrée. Cette concurrence a eu pour effet positif la multiplicité et la diversification de l'offre radiophonique touchant un public plus large. C'est ce que nous verrons dans le tableau suivant à travers la mesure de l'audience

Tableau : Parts d'audience des chaînes radio

Source chiffres : CIRAD

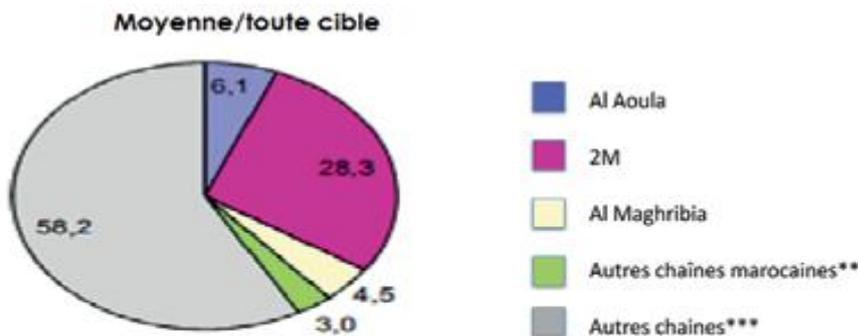
Janvier-Mars 2013	Vague 5
Audience cumulée	(en %)
Radio Mohammed VI	17.7%
Medi 1	13.11%
Al Idaa Al Watania	10.23%
MFM	9.92%
Med Radio	6.70%
Radio 2m	5.91%
Chada FM	5.50%
Hit Radio	4.98%
Cap Radio	4.88%
Radio Mars	3.98%
Al Idaa El Amazighya	3.78%
Aswat	3.07%
Radio plus	2.22%
Medina FM	0.98%
Atlantic	0.94%
Chaîne INTER	0.93%
Autres radios	2.84%

La mesure d'audience pour la période de janvier à mars 2013 a montré que la radio marocaine est écoutée par plus de la moitié de la population pendant trois heures par jour en moyenne et par plus de la moitié des différentes catégories de la société.

Marché de la communication télévisuelle

Si le marché de la communication radiophonique est caractérisé par la concurrence entre les chaînes privées et les chaînes publiques ce qui donne un avantage au niveau de l'audience de la radio en général grâce à une offre très riche, la situation est différente pour le marché de la télévision et ce, comme nous le verrons, est dû au monopole de l'Etat dans le marché de la communication télévisuelle.

Part d'audience des chaînes de télévision* AUDIMETRIE / mai 2013



Source : CIAUMED

*Al Aoula, 2M, Al Maghribia .

**Al Aoula Internationale, 2M Monde, Arryadia et Tamazight.

*** Medi1TV et chaînes étrangères.

Que peut-on déduire de l'analyse des parts d'audience des chaînes de télévision ?

Il paraît que les chaînes Al Oula, 2M et Medi 1 TV possèdent ensemble 41.5% du total de l'audience, les autres chaînes marocaines Al Maghribya, Tamazight, Arryadia, Assadissa, Al Arabya partagent ensemble 7.4%.

Il est évident donc que la moitié de l'audience marocaine émigre vers des chaînes étrangères dont 22% vers des chaînes arabes et 28% vers d'autres chaînes, contrairement à l'audience radio émigrante vers des radios étrangères qui ne représente qu'environ 3% comme cela a été précité.

Ainsi, L'analyse des parts d'audience montre le besoin de création de nouvelles chaînes de télévision marocaines qui seraient attractives pour les parts d'audience marocaines occupées par les chaînes étrangères. D'où, l'ouverture du marché de la télévision aux initiatives privées et à la concurrence qui s'avère donc, comme une nécessité.

Recommandations pour développer le secteur de l'audiovisuel marocain

Même si le secteur de la communication télévisuelle et radiophonique est doté d'une loi législative qui permet sa libéralisation et son ouverture sur le marché de la concurrence qui incitera au pluralisme et à la multiplicité de l'offre, il est évident que le secteur souffre de plusieurs obstacles que nous mettons en évidence dans les points suivants :

- l'analyse que nous avons faite a montré que le secteur de la communication radiophonique a une audience nationale importante et est caractérisé par une offre très diversifiée qui attire les consommateurs finaux. Cet avantage est le fruit de l'ouverture du secteur et son accessibilité par les nouveaux entrants. Toutefois, cette donne n'est pas la même pour le secteur de la télévision monopolisé par l'Etat. Ce monopole a eu comme conséquence des effets négatifs sur l'offre télévisuelle et sur son audience. Nous notons que le spectateur marocain émigre vers des chaînes étrangères quand il s'agit de la communication télévisuelle.
- L'accès au marché de la télévision est freiné par des obstacles qui n'encouragent pas l'investissement et au développement de la concurrence. Il est donc important d'appliquer des règles de concurrence transparentes dans ce secteur et lui permettre de se libéraliser du monopole de l'Etat. Notons qu'en 2008, 8 chaînes de télévision privées ont été interdites pour accéder au secteur de la télévision.
- une analyse comparative nous permet de mieux approcher les avantages de la libéralisation effective du secteur de la communication télévisuelle. Ainsi en Tunisie, les chaînes privées dominent et occupent la place la plus importante du secteur. Ce dernier est composé de 19 chaînes privées et de 2 chaînes publiques. Ainsi même si le pays a traversé une conjoncture économique et sociale difficile dans la période du printemps arabe. Le secteur a présenté des programmes de qualité. Idem pour le modèle français, ce dernier est composé de 25 chaînes privées et de 7 chaînes publiques. Le modèle américain s'avère aussi un très bon exemple vu la puissance du secteur de la communication télévisuelle en Etats Unies. Le secteur est composé d'un seul groupe de diffusion public et d'une centaine de chaînes de diffusion privées.
- Le marché de la publicité contribue dans les pays développés voire en voie de développement 3% dans le PIB, au Maroc ce marché ne dépasse pas 0.5% dans sa contribution au PIB. Cette situation s'explique par le monopole des multinationales et des grands groupes marocains. Cela dit les PME qui représentent plus de 90% du marché marocain ne bénéficient pas du marché de la publicité dont les coûts sont très élevés à cause notamment du monopole de l'Etat et de la non libéralisation du secteur de l'audiovisuel marocain

Bref, le gouvernement marocain doit mettre en place une politique publique du secteur de la communication en général qui favorise la libéralisation du secteur et son ouverture sur le marché de la concurrence. Le gouvernement doit avoir également une vision qui tient en compte les obstacles qui empêchent le secteur de se développer à l'instar

de plusieurs pays développés et même sous développés. Cela dit, il est inutile de se contenter de mettre en place une charte qui régleme l'offre de production de la télévision s'il ne ya pas une vraie politique publique qui tient compte des contraintes qui favorisent la non concurrence dans un secteur aussi crucial.

Sports : Rapport sur les projets réalisés ou en cours de réalisation des semestres 2013 et 2014

Le ministère du sport a engagé pour l'année budgétaire de 2014 un montant de 1000000000 DH comme budget de dépense contre 2000000000 DH en 2013. Soit une baisse de 50% ,ses ressources pour l'année budgétaire en 2014 soit 43800000 DH contre 38300000 en 2013 ,elles sont collectées par : Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et base nautique de Mohammadia , Complexe sportif prince Moulay Abdellah Rabat, Institut royal déformation des cadres de la jeunesse et des sports, services du contrôles des établissements et des salles sportives, complexe sportif de Fes, complexe Moulay Rachid de la jeunesse et de l'enfance de Bouznika et Services du tourisme culturel des jeunes.

Objectifs

Le ministère de la jeunesse et du sport s'est rendue compte de l'importance du sport ,elle a procédé à un diagnostic de l'état actuel du sport de masse, en identifiant les contraintes et les opportunités d'un contexte national et international en perpétuel changement, et les attentes et les besoins de la population marocaine très diversifies et exigeantes. Ses objectifs s'articulent autour de trois axes :

- Le développement du sport de haut niveau : par la construction d'infrastructures spécialisées (répondants aux normes internationales)(salles, pistes, stade , piscine , pôle d'excellence,...)
- Le développement du sport de proximité : par la construction des installations de proximités (CSP, terrains de football de proximités,...)
- La mise à niveau et l'optimisation de l'ensemble des installations sportives existantes.

Les Projets du ministère de la jeunesse et des sports

Le ministère vise à mettre en œuvre des différentes stratégies et politiques gouvernementales en matière de sport de masse à travers un nombre très important de projets et d'actions comme :

- Jeux nationaux des écoles de sport
- Encadrement des Écoles de Sport
- Le Cross Rural National
- Coupe Nationale des Equipes de Quartiers
- La Promotion du Sport Féminin

- Activités des CSPI
- Fédération Marocaine du Sport Pour Tous
- Sauvegarde des Jeux Sportifs Traditionnels
- Renforcement des capacités des cadres sportifs

Projet : Jeux Nationaux des Ecoles de sport

Parmi les projets du ministère de la jeunesse et des sports, on trouve **Organisation des Jeux Nationaux des Ecoles de Sport** qui s'inscrit dans la nouvelle stratégie nationale du sport (S.N.S) à l'horizon 2020. le projet a connu la participation de 75 préfectures en 2013 et 2012 et il s'est déroulé dans la ville de Rabat, Benslimane et Bouznika. les objectifs du projet sont la promotion et vulgarisation de la pratique sportive au MAROC , favorisation de la rencontre de l'esprit sportif et la convivialité, Création d'une animation sportive locale, régionale et nationale et la prospection des jeunes sportifs talentueux et les intégrer au mouvement sportif.

Le projet a connu une augmentation de nombres de participants dans sa quatrième édition (33000 contre 40000 participants en 2014), ce qui montre que le projet a été bien apprécié par les habitants de la ville Rabat, Benslimane, Bouznika.

CONCLUSION

Ce rapport offre plusieurs éléments de réflexion sur les politiques publiques telles que conduites au Maroc. Partant du postulat de neutralité, il revient au lecteur de procéder à une synthèse de réflexion.

Il conviendrait éventuellement de comparer les informations analysées dans les rapports précédents de l'Observatoire afin de déterminer le sens de l'évolution des politiques publiques dans un axe de temps plus étendu.

Les travaux de l'Observatoire sont tous disponibles gratuitement et mis à disposition du public.